



*Bien pour le climat,  
bon pour le boulonnais*

# plan climat

## Air Energie Territorial 2021-2026

### EVALUATION MI-PARCOURS



## EVALUATION MI-PARCOURS

### PREAMBULE

En 2018, le Pays boulonnais regroupant la Communauté d'Agglomération du Boulonnais (CAB), la Communauté de communes de la Terre des 2 caps (CCT2C) et la Communauté de communes de Desvres- Samer (CCDS) s'est engagé dans l'élaboration d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) dans le cadre d'une démarche partagée.

Le PCAET a été établi sur la période 2021 - 2026 et a été déposé à l'échelle de chaque EPCI afin de structurer la transition écologique et énergétique du territoire et lutter contre le changement climatique. La CAB a adopté son PCAET en Conseil Communautaire le 15 février 2021 par délibération n°13C\_15\_02\_2021.

Le PCAET du Boulonnais est constitué de 56 actions déclinées en 173 étapes opérationnelles, articulées autour d'un grand enjeu transversal et de 6 grands enjeux stratégiques :

- FAIRE DE LA TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE UN LEVIER DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL AVEC UNE ENJEU DE SOBRIETE (enjeu transversal)
- DEVELOPPER LES PRODUCTIONS ET CONSOMMATIONS D'ENR LOCALES pour réduire la dépendance du territoire aux énergies fossiles
- GERER DURABLEMENT LES RESSOURCES EN ASSURANT LA QUALITE DU CADRE DE VIE ET DE LA BIODIVERSITE afin de contribuer au bien-être de la population
- ENTREPRENDRE, PRODUIRE ET CONSOMMER DURABLEMENT en développant une économie circulaire pour un territoire attractif et innovant
- FAVORISER LES PROXIMITES ET LES MOBILITES MOINS CARBONEES pour réduire l'impact carbone et les flux de circulations et améliorer le mieux vivre
- REDUIRE L'IMPACT ENERGETIQUE DES BATIMENTS pour engager le territoire dans la transition énergétique

Après 3 ans d'application, la mise en œuvre du PCAET fait l'objet d'une évaluation à mi-parcours avec rédaction d'un rapport mis à disposition du public. Le dispositif de suivi et d'évaluation porte sur la réalisation des actions et le pilotage adopté. (Décret n° 2016-849)

Le bilan à mi-parcours du PCAET est un exercice interne de la collectivité et ne fait pas l'objet d'un retour de la part des services de l'Etat.

L'évaluation à mi-parcours prépare également l'action des trois prochaines années. Elle est l'occasion d'ajuster la mise en œuvre du programme d'actions en s'appuyant notamment sur un bilan des avancées et des difficultés rencontrées. Elle permet ainsi d'anticiper les améliorations potentielles sur la durée afin d'atteindre les objectifs stratégiques.

**Plan climat  
Air Energie  
Territorial  
2021-2026**

## EVALUATION MI-PARCOURS

### SOMMAIRE

I.	Rappel du PCAET du Boulonnais 2021-2026 .....	4
A.	Les chiffres clés du diagnostic .....	4
B.	Objectifs du PCAET .....	4
II.	Evaluation à mi-parcours .....	5
A.	Etat d'avancement du programme d'actions .....	5
B.	Bilan du rôle de coordinateur .....	33
C.	Moyens humains et financiers .....	33
D.	Bilan chiffré des atteintes des objectifs à mi-parcours .....	33
E.	Conclusion .....	38

Liste des abréviations utilisées dans ce document

CAB : Communauté d'Agglomération du Boulonnais

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

ENR : Energies Renouvelables

ENS : Espace Naturel Sensible

GES : Gaz à Effet de Serre

OMR : Ordures Ménagères Résiduelles

PCAET : Plan Climat Air Energie Territorial

PNR : Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale

**Plan climat  
Air Energie  
Territorial  
2021-2026**

## I. Rappel du PCAET du Boulonnais 2021-2026

### A. Les chiffres clés du diagnostic

Le diagnostic Energie Air Climat du **territoire du Boulonnais** a permis d'identifier les principaux enjeux du territoire, synthétisés ci-dessous :

<b>Vulnérabilité au changement climatique</b>	Raréfaction et perte de qualité de la ressource en eau Perte de biodiversité Erosion du littoral Perte de rendement agricole Impacts sur les activités touristiques Sensibilité des activités économiques aux risques naturels Impacts sanitaires liés à la qualité de l'air et aux évolutions climatiques Recrudescence des risques naturels
<b>Emissions de gaz à effet de serre</b>	2 principaux secteurs émetteurs : Industries (31%) et Transport routier (29%) Emissions totales annuelles : 1 500 ktCO <sub>2</sub> e*
<b>Polluants Atmosphériques</b>	Qualité de l'air comparable à la moyenne régionale (Hauts- de-France) Principaux secteurs émetteurs et 1 <sup>ers</sup> polluants : <ul style="list-style-type: none"><li>• Agriculture en Ammoniac NH<sub>3</sub></li><li>• Industrie en Particules fines PM10</li><li>• Transports routiers en Oxyde d'Azote NO<sub>x</sub></li><li>• Bâtiments en Particules fines PM2.5 et Dioxyde de Soufre SO<sub>2</sub></li></ul>
<b>Consommation d'énergie finale</b>	2 principaux secteurs consommateurs : Industries (45%) et Logements (21%) Consommations totales annuelles : 6000 GWh**
<b>Production d'énergie renouvelable</b>	3% d'ENR locales dans la consommation d'énergie de la CAB Production locale d'ENR : 200 GWh = 3% de la consommation totale du pays boulonnais
<b>Stockage de carbone</b>	Forêts et boisements : principaux réservoirs (35%) Stock total de carbone du territoire : 20 130 ktCO <sub>2</sub> e, soit environ 14 fois ce qui est émis annuellement par le territoire

\*ktCO<sub>2</sub>e = kilotonnes équivalent carbone

\*\*GWh = gigawattheure

### B. Objectifs du PCAET

La transition énergétique et écologique est un ensemble de principes et de pratiques visant l'adaptation locale, l'économie circulaire et la réduction des émissions de gaz à effet de serre pour contribuer efficacement à la lutte contre le dérèglement climatique et à la préservation de l'environnement.

Elle a également pour objectif de renforcer l'indépendance énergétique tout en offrant aux entreprises et aux citoyens l'accès à l'énergie à un coût compétitif.

La stratégie retenue doit permettre au territoire de s'inscrire dans les trajectoires régionale (SRADDET) et nationale (SNBC) tout en prenant en compte les particularités de chaque intercommunalité, pour une transition écologique et énergétique locale ambitieuse.

Le PCAET du Boulonnais 2021-2026 devrait permettre d'atteindre un premier palier à l'horizon 2026.

Au niveau de la CAB, les objectifs sont :

Production d'énergie renouvelable	12 % des besoins énergétiques du territoire couverts par la production d'énergies renouvelables en 2026
Consommation d'énergie	-15% par rapport à 2015 soit -5 MWh/hab*
Emission de gaz à effet de serre	-19% par rapport à 2015 soit -1 tCO2e/hab
Stockage de carbone	Augmentation du potentiel de séquestration
Polluants atmosphériques** (en 2025 par rapport à 2015)	-34% COV    -42% NOx    -40% PM2.5    -29% PM10

\* Mégawattheure par habitant

\*\* COV : composés organiques volatils | NOx : oxyde d'azote | PM2.5 et PM10 : particules fines

## II. Evaluation à mi-parcours

### A. Etat d'avancement du programme d'actions

#### Les évolutions réglementaires depuis l'adoption du PCAET :

Le Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) s'inscrit dans une logique de cohérence multi-niveaux, devant notamment être compatible avec le SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires), le PPA (Plan de Protection de l'Atmosphère), les SCoT (Schémas de Cohérence Territorial) et le PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal), et prendre en compte la SNBC (Stratégie Nationale Bas-Carbone). Depuis 2021, plusieurs évolutions réglementaires majeures sont venues renforcer le cadre d'action climatique :

- **Loi Climat et Résilience (2021)** : elle intensifie les efforts de transition écologique, notamment en matière de réduction des émissions et de préservation de la biodiversité.
- **Loi APER (2023)** : elle permet aux communes de désigner des zones prioritaires pour l'implantation des énergies renouvelables.
- **Loi ZAN (2023)** : elle vise une artificialisation nette nulle des sols d'ici 2050, avec une étape intermédiaire de réduction de moitié d'ici 2031.
- **SNBC mise à jour** : les objectifs sont renforcés pour réduire les émissions de 40 % d'ici 2030 par rapport à 1990, en accord avec les engagements internationaux.

#### Les constats marqués du dérèglement climatique :

Sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais, le changement climatique est une réalité déjà visible. L'augmentation de la fréquence et de l'intensité d'événements climatiques rendent le territoire plus vulnérable aux risques, à l'image de la situation subie fin 2023 qui a été très significative marquée par :

- un hiver anormalement doux, + 2 à + 3°C en octobre et décembre par rapport aux normales, l'atmosphère plus chargé en vapeur d'eau susceptible de générer des pluies plus intenses,
- des conditions météorologiques défavorables : vents, marées, succession de deux tempêtes,
- des précipitations exceptionnelles : 519 mm d'octobre à décembre 2023 à Boulogne sur mer, + 86% par rapport aux normales/moyennes de 1981-2021 - l'équivalent de 5 à 6 mois de précipitations en 1 mois,
- une crue historique.

Ces évolutions traduisent une volonté politique renforcée face à l'urgence climatique, avec un impact direct sur l'élaboration et la mise à jour des PCAET.

L'évaluation à mi-parcours met en évidence des données factuelles de certaines consommations et des productions énergétiques. Il fait aussi le point d'avancement de la programmation des actions et la constitution de la gouvernance. Cet exercice est réalisé avec l'appui de la démarche Territoire Engagé Transition écologique – Climat Air Energie et Economie Circulaire – portée par l'Agence de la Transition Ecologique (ADEME) et avec le concours de l'ensemble des services de la CAB.

Pour chaque objectif stratégique du PCAET, l'évaluation des actions repose sur la mise en œuvre d'étapes opérationnelles afin de refléter leur avancement.

Pour chaque étape opérationnelle, l'état d'avancement a été décliné selon la terminologie et le code couleur suivants :

<b>Non engagée</b>
<b>En projet</b> : Première(s) décision(s) actée(s) et/ou premier(s) fait(s) générateur(s) permettant d'enclencher l'action (1 à 10%)
<b>En cours</b> : Action en cours de réalisation (11 à 99 %)
<b>Terminée</b> : Action réalisée et/ou en fonctionnement (100%)
<b>Annulée</b> = Non réalisable / Non concernée sur le territoire ou dans la période de mise en œuvre (adaptation du PCAET)

Cette distinction met en avant de la manière la plus objective possible, l'état d'avancement de chaque objectif. Les actions décrites pour chaque objectif stratégique sont extraites des « Rapports de Développement Durable » et du « bilan / PCAET CAB / Actions de maîtrise d'ouvrage du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale » sur la période de **février 2021 à février 2024**.

Les tableaux ci-après déclinent par enjeu, les objectifs stratégiques de l'enjeu, les actions à mettre en œuvre, les étapes opérationnelles pour réaliser l'action et l'avancement de l'étape :

ENJEU			
Objectif stratégique			
Numéro de l'action	Action	Etape opérationnelle 1	En cours
		Etape opérationnelle 2	Terminée

ENJEU 1 : FAIRE DE LA TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE UN LEVIER DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL AVEC UN ENJEU DE SOBRIETE			
ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES DANS LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE			
1	Mettre en place des opérations d'écologie industrielle territoriale	Préfigurer la démarche (formaliser une animation territoriale, identifier un / plusieurs parc(s) d'activités pilote(s))	Terminé
		Réaliser le diagnostic d'EIT (diagnostic de flux, identification des synergies / mutualisations)	Terminé
		Elaborer une stratégie et un plan d'actions	Terminé
		Mutualiser les équipements d'énergies renouvelables à l'échelle des zones d'activités/commerciales/industrielles	Non engagé
2	Accompagner le développement d'une économie locale verte et bleue innovante	Recenser les projets existants, émergents ou en devenir	En cours
MOBILISER L'ENSEMBLE DES ACTEURS DU TERRITOIRE AUTOUR DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE			
3	Définir un programme coordonné d'animations pour sensibiliser aux enjeux air énergie climat	Identifier l'ensemble des acteurs ainsi que les animations qu'ils proposent sur ces enjeux au sein du territoire	Non engagé
		Organiser une instance de coordination pour la définition d'un programme partagé et thématisé	Non engagé
		Réaliser un programme annuel d'animation par thématique du PCAET	Terminé
		Animer et communiquer sur le programme d'animation	En cours
4	Permettre aux citoyens d'être acteurs de la transition énergétique et écologique	Organiser un concours de la maison économie	Non engagé
		Réfléchir à l'organisation de nouveaux défis thématiques sur le territoire	Non engagé
		Impliquer les professionnels (ex : centres commerciaux ou commerces pour donner la possibilité d'acheter en vrac)	Non engagé
		Organiser un ou deux défis	Non engagé
INTEGRER DANS LES COMPETENCES DES COLLECTIVITES LES ENJEUX CLIMAT ENERGIE ET DE QUALITE DE L'AIR			
5	Mettre en cohérence la mise en œuvre des compétences et le fonctionnement des collectivités avec les objectifs du PCAET	Mettre en œuvre une charte pour l'organisation d'éco événements	En cours
		Intégrer des clauses dans les marchés à destination de la restauration scolaire	Non engagé
		Sensibiliser, informer et former les agents	En cours
		Mettre en place une organisation efficiente pour assurer une transversalité des thématiques	Terminé
6	Permettre des actions de mutualisation entre les EPCI du Pays Boulonnais pour une meilleure gestion des ressources	Identifier des thèmes de coopération et étudier le niveau de coopération possible	En cours
7	Généraliser l'éco-conditionnalité de la commande publique	Réaliser un état des lieux du fonctionnement des services marché des collectivités	Terminé
		Définir une politique d'achats durables	En cours
		Former les personnels dans une approche Pays	Non engagé
		Mutualiser un guide des critères éco-conditionnalité du territoire	Non engagé
ASSURER LA COMMUNICATION ET LA DYNAMIQUE DU PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL			
8	Les collectivités coordinatrices de la transition énergétique et écologique	Faire de la coordination des collectivités un espace d'échanges pour l'animation et le suivi du PCAET	En cours

		Mettre en place une communication / information transversale (rendre visible et lisible)	En cours
		Mettre en place un budget analytique TEE	En cours
9	Créer et animer un comité financier des partenaires pour faire le lien entre les entreprises et les financeurs	Définir le fonctionnement et l'organisation du comité	Non engagé
		Animer le comité	Non engagé
		Définir l'organisation et le fonctionnement d'une instance de gouvernance partagée	Non engagé
10	Créer et gérer un budget participatif	Définir une enveloppe annuelle pour financer des projets en faveur de la transition énergétique et écologique	Non engagé
		Formaliser un espace de dialogue (Club Climat) : gouvernance, missions/charter, fonctionnement...	Non engagé
11	Créer et animer un Club Climat	Créer une conférence annuelle de la transition énergétique et écologique	Non engagé

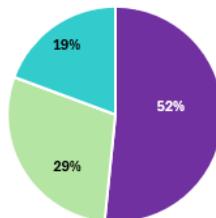
#### Etat d'avancement de l'enjeu 1 à mi-parcours

*L'enjeu 1 « Faire de la transition énergétique et écologique un levier de développement territorial avec un enjeu de sobriété » se compose de 11 actions et 31 étapes de mise en œuvre.*

*A mi-parcours, les actions dans cet enjeu sont terminées ou en cours à 48%.*

■ Non engagé ■ En cours ■ En projet ■ Terminé

Enjeu 1



**Accompagner les entreprises dans la transition écologique et énergétique : Etude de faisabilité sur la valorisation des déchets ressources sur le port de Boulogne sur mer :** La CAB a été partie prenante d'une réflexion sur la valorisation des déchets ressources sur le port de Boulogne sur mer dans le cadre d'une démarche d'écologie industrielle et territoriale. Celle-ci a été lancée en novembre 2021 avec la présentation du projet aux entreprises de la zone lors d'une réunion de concertation à la criée. Des questionnaires, des enquêtes et des entretiens physiques avec les acteurs portuaires ont permis de collecter les informations permettant une première synthèse des données et une identification de pistes comme la mise en place du tri 5 flux (papier / carton / métal / plastique / bois), la mutualisation des contrats de collecte ou encore la création d'une plateforme de regroupement de tri. Les travaux qui ont suivi, ont consisté à étudier la faisabilité de ces propositions (conditions de mise en œuvre juridique, économique et de portage).



**Écologie industrielle territoriale :** Le dispositif "Territoires d'Industrie", lancé en mai 2022 par l'État et l'ANCT, a permis de rencontrer 32 entreprises, dont 31 ont exprimé des projets d'investissement totalisant près de 140 M€, avec une création potentielle de 400 emplois. Un plan d'actions basé sur 42 propositions se concentre sur trois enjeux : accélérer l'innovation industrielle, assurer la performance économique des industriels et promouvoir l'économie circulaire.

À ce jour, 24 entreprises ont été accompagnées pour des financements, avec 10 ayant confirmé des investissements de 6,61 M€ et la création de 19,5 emplois. Un dossier pour la seconde phase du dispositif a été soumis pour 2023-2027, ciblant le "Pays Boulonnais".



**Développement d'une économie verte et bleue** : Le parc paysager d'activités de Landacres, certifié ISO 14 001 depuis 1998, continue de soutenir la biodiversité tout en attirant de nouvelles activités économiques. Des terrains ont été vendus à des artisans et PME qui intègrent les préoccupations environnementales. Un futur investisseur met l'accent sur la valorisation des produits locaux en circuits courts, illustrant ainsi l'adéquation du site avec son environnement et sa capacité à accueillir divers projets.



**Mobiliser l'ensemble des acteurs autour de la transition écologique et énergétique** : La CAB a mis en place un ambitieux programme d'animations sur différentes thématiques pour sensibiliser, informer et former aux enjeux Climat Air Energie.

**Éducation à l'environnement : des projets concrets pour les élèves :**

- **Projets longs menés de 2021 à 2023 :**

**Haie et Nature en Ville** : plantations de haies avec les élèves pour renforcer la Trame Verte urbaine, accompagnées d'activités pédagogiques sur la biodiversité.



**Mon usine se met au vert** : sensibilisation à la gestion différenciée des espaces verts autour du parc d'activité de Landacres.

**L'arbre et la forêt** : découverte du rôle de l'arbre et de l'écosystème forestier avec des interventions en classe et des sorties en forêt.

**Il était une fois... la nature** : animation sensorielle pour les 3-6 ans alliant imagination et Land'art.

**Projet artistique et éducatif** avec l'école musée de Boulogne : sensibilisation aux plantes à travers une exposition.

- **Les Aires Marines Éducatives (AME)** permettent aux élèves de **découvrir et gérer une zone littorale** de façon participative, **agir concrètement** : nettoyage de plage avec chevaux, création de zones de tranquillité pour les oiseaux (gravelots), actions de sensibilisation (flyers pour une pêche responsable) et **participer à la protection des écosystèmes** comme les dunes d'Écault, encadrés par Eden 62. Les écoles impliquées sont Louis Pasteur (Wimereux) ; Leuliette Eurvin (Boulogne-sur-Mer) et l'École primaire d'Écault.

- **Les Aires Terrestres Éducatives (ATE) : École d'Hesdigneul** : ateliers autour d'une mare pour découvrir la faune aquatique (tritons, larves, dytique...), dessin et observation et la **Construction d'une classe extérieure** avec le Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale. Projet labellisé "**Coup de cœur 2023**".

Un programme structuré et durable pour **ancrer les bonnes pratiques environnementales** dans le quotidien des jeunes générations. Pour les Projets 2022/2023, on comptabilise 133 élèves sensibilisés pour le projet Arbre à La Capelle, 120 élèves pour les 3 AMEs (Écault, Boulogne sur Mer et Wimereux), 22 élèves pour l'ATE d'Hesdigneul, soit un total de 275 enfants.

**Éducation au milieu marin et activités nautiques** : La Communauté d'Agglomération du Boulonnais soutient des actions d'initiation aux sports nautiques non motorisés (voile, char à voile, kayak...) et de sensibilisation à l'environnement marin, en particulier auprès des jeunes publics.

Les Clubs nautiques partenaires (KMCO (Kayak de Mer Côte d'Opale) & CNH (Club Nautique d'Hardelot) initient les jeunes à la pratique nautique, sensibilisent à la biodiversité littorale, aux déchets et au changement climatique et organisent des ramassages de déchets et des actions éducatives. Quant à l'association Cité Mer qui s'adresse aux scolaires et jeunes des quartiers prioritaires sensibilise sur les thématiques de l'environnement marin, la biodiversité et réchauffement climatique, plus de 300 jeunes par an bénéficient de ces animations.





**Nettoyage des plages et sensibilisation dans les sites Natura 2000** : La Communauté d'Agglomération du Boulonnais, titulaire de deux contrats Natura 2000, soutient chaque année l'association Rivages Propres dans la protection d'espaces naturels à forte valeur écologique (Cap d'Alprech, dunes d'Écault, Mont-Saint-Frieux, Pointe aux Oies, dunes de la Slack). On distingue les actions suivantes : 2 campagnes annuelles de ramassage des déchets non organiques des laisses de mer sur un linéaire de 11 km de plages et 8 animations de sensibilisation du public (adultes et scolaires) sur les impact des déchets sur l'environnement, l'importance du tri et du recyclage et le respect de la nature littorale.

**Intégrer dans les compétences des collectivités les enjeux Climat Energie et de qualité de l'air** : Mettre en œuvre une charte pour l'organisation d'éco événements : le festival Poulaphone, qui s'inscrit dans la dynamique des Musiques Actuelles, rassemble chaque année plusieurs milliers de personnes à Boulogne-sur-Mer (près de 5 500 en 2022, 6 800 en 2023). Il poursuit et amplifie ses actions pour réduire son empreinte écologique : tri des déchets avec le soutien de bénévoles, gobelets consignés, dispositifs de prévention (capuchons de verre), éclairage solaire et basse consommation, incitation au covoiturage et accès facilité par les transports publics. Conscient que les déplacements du public représentent environ 41 % des émissions des festivals, le Poulaphone privilégie une dimension locale, tant dans sa communication que dans son accessibilité.



**Généraliser l'éco-conditionnalité de la commande publique** : la CAB intègre les principes du développement durable dans sa commande publique, selon trois dimensions : sociale, environnementale et économique. Des clauses d'insertion sociale sont intégrées dans les marchés, imposant au titulaire de recruter des personnes éloignées de l'emploi, en lien avec l'AMIE du Boulonnais : marché d'entretien de sentiers réservé à une entreprise de l'économie sociale et solidaire (Rivages Propres) et marché d'insertion sociale multi-lots (collecte, propreté urbaine, manutention, etc.). Conformément à la Loi Climat et Résilience (2021), la CAB applique des critères d'attribution



environnementaux, comme dans le marché de collecte des déchets sur plusieurs communes et des clauses d'exécution techniques, comme pour le traitement des gravats avec des objectifs de valorisation. Ces pratiques visent à généraliser une commande publique responsable et éco-conditionnée sur tout le territoire.

**Assurer la communication et la dynamique du Plan Climat Air Energie Territorial** : Animer et suivre le Contrat d'Objectifs Territorial (COT) et la démarche de transition écologique :



depuis 2022, la CAB s'engage dans une stratégie de transition écologique via la signature d'un Contrat d'Objectifs Territorial (COT) avec l'ADEME, dans le cadre du programme *Territoire Engagé Transition Écologique* (TETE), déclinaison du label européen *European Energy Award*. Ce dispositif accompagne la mise en œuvre du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)

et valorise les politiques locales en matière de climat, d'énergie et d'économie circulaire.

Un état des lieux initial a permis de recenser les actions existantes et d'élaborer un plan d'actions stratégique 2023-2027 validé en avril 2023. Ce plan repose sur 8 priorités majeures (exemplarité, énergies renouvelables, gestion durable des ressources, mobilités douces, etc.), traduites en 72 fiches actions détaillant moyens, calendrier et indicateurs de suivi. Les audits menés en 2023 ont abouti à des scores initiaux de 32,6 % pour le référentiel Climat-Air-Énergie et 18,2 % pour l'Économie Circulaire. Ces résultats constituent une base de progression dans un PCAET renforcé et ambitieux, structurant l'action de la CAB pour les années à venir.

**Le rapport sur la situation du territoire en matière de développement durable (RDD)** constitue une opportunité pour placer le développement durable au cœur du débat démocratique, en évaluant les politiques publiques menées et en réfléchissant aux priorités futures. Les dernières éditions suivent la même structure :

- **Première partie** : les temps forts liés aux actions du PCAET.
- **Deuxième partie** : les autres politiques publiques locales contribuant également aux objectifs du développement durable.

Enfin, la **revue Agglorama**, le magazine à destination des habitants de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais, constitue un relais important de cette dynamique.



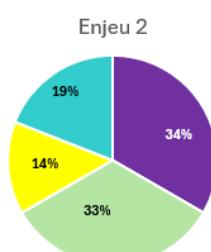
ENJEU 2 : DEVELOPPER LES PRODUCTIONS ET CONSOMMATIONS D'ENR LOCALES			
DEVELOPPER UN MIX ENERGETIQUE AMBITIEUX ET INNOVANT DANS LE RESPECT DE LA QUALITE PATRIMONIALE ET PAYSAGERE DU TERRITOIRE			
12	Accompagner la mise en œuvre de projets locaux d'énergies renouvelables	Accompagner les projets inscrits dans le COT (Contrat d'Objectif Territorial Energies Renouvelable)	En cours
		Rencontrer de nouveaux porteurs de projets	En cours
		Equiper les toitures dans le cadre du premier projet de la SAS ECO	En cours
		Rechercher des sociétaires privés et publics	En cours
13	Développer la production de biogaz dans le respect du Schéma de développement des énergies renouvelables du Parc Naturel Régional	Etudier le potentiel de méthanisation des biodéchets des territoires	Terminé
		Structurer l'alimentation des méthaniseurs en lien avec le plan alimentaire	En cours
14	Mettre en œuvre le projet de thalassothermie à l'échelle de la zone de Capécure	Mettre en œuvre un démonstrateur (site pilote) en collaboration avec l'entreprise Norfrigo	Terminé
		Mettre en ligne l'avis de concession et l'invitation à présenter une offre	Terminé
		Mettre en œuvre la DSP et le début des travaux	Terminé
		Mettre en place un service de thalassothermie à l'échelle de Capécure	En cours
15	Porter une réflexion sur l'hydrogène comme source d'énergie	Recenser et diagnostiquer les projets du territoire utilisant l'hydrogène	En cours
		Mettre en place un programme d'accompagnement technique et financier pour la recherche et l'innovation	En projet
		Accompagner techniquement et financièrement le développement des projets	En projet
CALIBRER LES RESEAUX POUR ACCUEILLIR CES NOUVELLES FORMES D'ENERGIE			
16	Mener une réflexion sur la capacité d'accueil des réseaux d'énergie	Utiliser l'outil PROSPER et/ou observatoire Climat	Non engagé
		Etudier les besoins d'ajustement des réseaux / projets ENR du territoire	Non engagé
		Réaliser des travaux d'adaptation du réseau aux productions ENR	Non engagé
RELOCALISER LA PRODUCTION / CONSOMMATION D'ENERGIES RENOUVELABLES EN APPUYANT LES DEMARCHEES D'AUTOCONSUMMATION ET CITOYENNES			
17	Soutenir l'autoconsommation dans le cadre de projets d'énergie renouvelable	Recenser les projets	En projet
		Accompagner techniquement les projets (recherche de financeurs, mobilisation, sensibilisation...)	Non engagé
		Structurer la communication sur l'autoconsommation d'ENR	Non engagé
18	Structurer une filière artisanale locale pour le développement des énergies renouvelables	Cartographier les professionnels existants et communiquer sur les labels	Non engagé
		Soutenir le développement de filières expérimentales	Non engagé

#### Etat d'avancement de l'enjeu 2 à mi-parcours

*L'enjeu 2 « Développer les productions et consommations d'ENR locales » se compose de 7 actions et 21 étapes de mise en œuvre.*

*A mi-parcours, les actions dans cet enjeu sont terminées ou en cours à 52%.*

■ Non engagé ■ En cours ■ En projet ■ Terminé



**Développer un mix énergétique ambitieux et innovant dans le respect de la qualité patrimoniale et paysagère du territoire : Développement des énergies renouvelables** : Haute de 170 mètres et opérationnelle depuis décembre 2023, la plus grande éolienne de France, installée à l'entrée du port sur la commune du Portel par la société InnoVent, produit 30 % de kilowatts en plus que la production des quatre anciennes éoliennes réunies.



Dans le cadre du **COT ENR**, le **Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale** mène un programme en faveur des énergies renouvelables, respectueux du patrimoine et des paysages. Parmi les actions :

- **SAS Éco-Citoyenne** : 15 sociétaires sur la CAB, prospection en cours pour équiper des toitures photovoltaïques (notamment à Wimille).
- **Études en cours** :
  - Photovoltaïque : 1 projet d'autoconsommation collective à Wimille et une grappe de 4 toitures via la SAS ECO.
  - Bois énergie : projets « **Lait Prairies du Boulonnais** » et à **Saint-Martin-Boulogne** (réseau de chaleur).
  - Solaire thermique : installations prévues dans deux campings à **Équihen-Plage** et **Saint-Étienne-au-Mont**.



#### Accompagner la mise en œuvre de projets locaux d'énergies renouvelables :

Un appui via l'ingénierie de Boulogne Développement Côte d'Opale et du Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale en coordination avec les services de l'intercommunalité a été proposé aux communes sous forme d'ateliers en novembre 2023 afin de répondre aux exigences de la Loi APER et la définition des Zones d'Accélération des Energies Renouvelables. La réponse à cette Loi a nécessité des communes deux délibérations :

- pour définir les modalités de la concertation et de la mise à disposition des informations auprès de la population
- pour identifier, arrêter et transmettre les propositions de zonages tenant compte du retour de la concertation.

Cette consultation publique a été lancée par la CAB du 15 décembre 2023 au vendredi 27 janvier 2024, pour le compte des 22 communes, afin de définir les Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables (ZAER). L'objectif étant d'implanter des installations de production d'énergies renouvelables sur ces zones jugées préférentielles et prioritaires. Elles sont proposées par commune et pour chaque type d'énergie renouvelable.



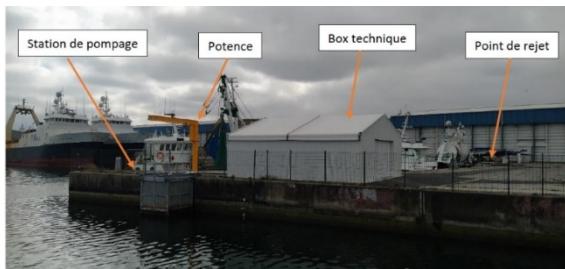
La Région Hauts-de-France a engagé le Port de Boulogne sur Mer – Calais dans un schéma directeur de l'énergie en concertation avec les différents usagers dont la CAB, afin de décarboner le port. Un premier comité technique a eu lieu le 6 juin 2024 ayant pour objectif de présenter les premiers projets et de lancer une dynamique collective pour réduire les consommations d'énergie, produire de l'énergie renouvelable et de récupérer et distribuer des carburants moins carbonés.

#### Inauguration de la station de méthanisation Landacres Énergie

Le 9 septembre 2022, la station de méthanisation Landacres Énergie (groupe Agriopale) a été inaugurée dans le Parc Paysager de Landacres. Ce projet s'inscrit dans une démarche durable, en cohérence avec un site certifié ISO 14 001 depuis 25 ans, et a été conçu en concertation avec les entreprises voisines. Il prend tout son sens face aux enjeux énergétiques actuels : sa production annuelle est équivalente à la consommation énergétique des entreprises du parc. Mis en service en octobre 2021, ce site transforme environ 30 tonnes par jour de déchets solides et liquides issus de l'industrie agroalimentaire et agricole en biométhane, qui est ensuite injecté dans le réseau GRDF.



### Mettre en œuvre le projet de thalassothermie à l'échelle de la zone de Capécure :



Le démonstrateur de thalassothermie, un projet en collaboration avec la société Norfrigo sur la zone portuaire de Boulogne-sur-Mer, a été mis en service en janvier 2023. Dans un contexte d'adaptation au changement climatique et de tension dans le secteur de l'énergie, l'enjeu du démonstrateur est de tester le dispositif à petite échelle avant d'envisager son déploiement. Dans ce projet, l'unité de production de froid de l'atelier

Norfrigo 6 est alimenté en eau tempérée, via une station de pompage dans le bassin Loubet. Ainsi, le principe est de condenser sur une eau présentant une température plus stable que l'air extérieur (système traditionnel), permettant de réaliser une économie d'énergie. Le démonstrateur affiche un bilan prometteur pour sa première année d'exploitation : une consommation électrique globale (démonstrateur + unité de production de froid) de 1 623 MWhé pour un volume thermique échangé de 2 087 MWh. L'économie d'énergie réalisée en 2023 est de 15 % par rapport à la référence 2021-2022, soit 280 MWhé, bien que la totalité ne puisse être imputée au démonstrateur, l'entreprise ayant réalisé par ailleurs des travaux d'isolation.

### Porter une réflexion sur l'hydrogène comme source d'énergie :

**Marinéo et la CAB expérimentent le bus à hydrogène :** le 4 novembre 2021, la CAB et Marinéo ont souhaité expérimenter l'utilisation d'un bus à hydrogène sur le territoire vallonné pour voir si ce type de véhicule avait la puissance nécessaire au bon fonctionnement du service. Cette expérimentation a montré de nombreux avantages tant sur la qualité de puissance et les équipements innovants, que sur la rapidité de recharge qui s'effectue en moins de 10 minutes. Reste maintenant à analyser l'ensemble des données techniques mais aussi fonctionnelles comme celle de la source d'approvisionnement qui nécessite la création d'une station d'hydrogène vert au niveau du dépôt de bus.



ENJEU 3 : GERER DURABLEMENT LES RESSOURCES EN ASSURANT LA QUALITE DU CADRE DE VIE ET LA BIODIVERSITE			
OPTIMISER ET MUTUALISER L'USAGE DE LA RESSOURCE EN EAU			
19	Récupérer, stocker et réemployer les eaux de pluie et de ruissellement	Faciliter l'installation de récupérateurs d'eau de pluie	En cours
		Intégrer dans les documents d'urbanisme l'obligation d'installer des récupérateurs d'eau pour toute nouvelle construction	Non engagé
		Réévaluer les schémas directeurs de gestion des eaux pluviales	En cours
20	Trouver de nouvelles ressources en eau et Optimiser les ressources existantes	Finaliser l'étude globale de l'Agence de l'Eau sur le périmètre Artois-Picardie	En cours
		Optimiser le rendement des réseaux d'adduction d'eau potable	En cours
		Réaliser des schémas directeurs d'interconnexions	En cours
21	Développer un outil d'aide à la gestion et la réduction des consommations d'eau des activités économiques et des collectivités	Réaliser des diagnostics de consommation d'eau	En cours
		Réaliser une étude d'optimisation de l'eau	En cours
		Mettre en place des systèmes, des outils pour une gestion optimisée de l'eau	En cours
ASSURER UNE GESTION QUALITATIVE ET QUANTITATIVE DES RESSOURCES NATURELLES EN FAVORISANT LES CONTINUITES ECOLOGIQUES/BIODIVERSITE			
22	Favoriser l'implantation de haies bocagères	Recenser et qualifier l'existant et identifier les pertinences de compléments	En cours
		Mener des études d'intégration paysagère de nouveaux ouvrages et projet d'aménagement en identifiant les coûts de gestion des haies	En cours
		Etudier la possibilité de plantation spécifique pour limiter les poussières du bassin carrier	Annulée
		Alimenter des chaufferies en bois énergie locale	En cours
		Poursuivre le programme « Plantons le décor »	En cours
		Poursuivre les programmes de plantations existants	En cours
23	Préserver et valoriser les trames bleues	Identifier les enjeux des trames bleues du territoire (définition des prairies humides)	En cours
		Poursuivre le programme d'actions sur la basse vallée de la Slack	Annulée
		Assurer la continuité écologique des cours d'eau jusqu'à la mer	En cours
		Elaborer un programme d'actions de travaux de renforcement de la trame bleue	En cours
24	Réduire l'empreinte lumineuse pour une meilleure prise en compte des trames noires	Sensibiliser aux enjeux de la pollution lumineuse et du renforcement de la trame noire	En cours
		Réaliser un diagnostic croisé éclairage/Trame noire pour hiérarchiser les interventions	En cours
		Accompagner les projets en partenariat avec le CEP et le PNR	En cours
FAVORISER ET ACCOMPAGNER LA MUTATION VERS UNE GESTION DURABLE DES ESPACES AGRICOLES, FORESTIERS ET VERTS			
25	Promouvoir et accompagner la gestion différenciée dans les espaces verts des collectivités	Réaliser des panneaux d'information et de sensibilisation sur les bonnes pratiques	Non engagé
		Former les agents municipaux aux	Non engagé

		pratiques (charte zéro phyto)	
		Mutualiser les outils d'entretien (possibilité de mise à disposition des habitants)	Non engagé
26	Créer des pépinières agricoles	Mener une étude comparative avec les pépinières d'entreprise	Non engagé
		Etudier les possibilités d'achat foncier	Non engagé
		Structurer les projets de pépinières agricoles	Non engagé
27	Développer l'agroécologie	Mettre en œuvre différents programmes de développement de l'agro-écologie sur le territoire : programme Bocage, programme de développement de l'agriculture biologique	En cours
		Mettre en œuvre des programmes de développement de l'agroforesterie	En cours
		Engager le dialogue et la co-construction de programmes de développement de l'agro-écologie pour répondre aux différents enjeux : érosion, eau	En cours
28	Poursuivre la démarche ClimAgri adaptée aux nouvelles ambitions du PCAET en assurant une animation partagée sur l'évolution des pratiques agricoles	Limiter les intrants azotés	En cours
		Tendre vers l'autonomie alimentaire des élevages	En cours
		Développer l'agriculture biologique	En cours
		Informier, sensibiliser, expérimenter et communiquer sur ces nouvelles pratiques	En cours
		Travailler sur les possibilités de baux environnementaux et les outils de gestion pour mieux gérer l'agrandissement des parcelles	En cours
29	Développer une filière locale de cultures protéinées	Rencontrer les éleveurs pour connaître et estimer leurs besoins	Non engagé
		Rencontrer des céréaliers pour étudier leurs rotations actuelles et les possibilités d'intégration de légumineuses dans la rotation	Non engagé
		Créer des moments de rencontres entre éleveurs et céréaliers	Non engagé
30	Mettre en place une réglementation sur le boisement des parcelles	Suivre les réglementations de boisements en cours sur les communes	Non engagé
		Présenter la démarche de mise en place de la réglementation de boisements aux communes du Pays boulonnais	Non engagé
		Accompagner l'élaboration de la réglementation de boisement auprès des communes	Non engagé
<b>ANTICIPER LES EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE SUR LE TERRITOIRE ET LA POPULATION</b>			
31	Créer de nouveaux espaces de nature en centres villes et centres bourgs	Recenser les secteurs identifiés dans les PLUi pour accueillir ce type d'aménagement	Non engagé
		Sensibiliser et former les services techniques des communes	Non engagé
32	Mettre en place une gouvernance transversale sur l'adaptation au changement climatique	Mettre en place une gouvernance / instance de suivi	Terminé
		Porter à connaissance les documents	En cours

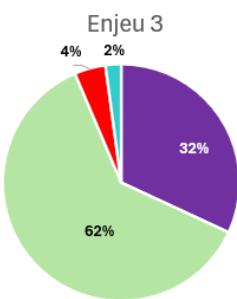
		réglementaires existants	
		Réaliser des modélisations	En cours

#### Etat d'avancement de l'enjeu 3 à mi-parcours

*L'enjeu 3 « Gérer durablement les ressources en assurant la qualité du cadre de vie et la biodiversité » se compose de 14 actions et 47 étapes de mise en œuvre.*

*A mi-parcours, les actions dans cet enjeu sont terminées ou en cours à 64%.*

■ Non engagé ■ En cours ■ Annulée ■ Terminé



**Optimiser et mutualiser la ressource en eau** **Aide à l'installation de récupérateurs d'eau de pluie :** Depuis avril 2021, la Communauté d'Agglomération du Boulonnais soutient les habitants dans l'acquisition de récupérateurs d'eau de pluie afin de réduire les rejets dans le réseau d'assainissement. Le montant de l'aide est de 70 % du coût d'achat, plafonné à 140 €, l'opération est reconduite chaque année et au 31 décembre 2023, 1 240 foyers se sont équipés pour un montant d'aides versées de 108 000 €.



#### Plan de sécurisation de l'eau potable (2021–2027) :

La CAB alimente en eau potable ses 22 communes via un vaste réseau de production et de distribution. Face aux sécheresses et à une demande croissante (6,16 millions de m<sup>3</sup>/an), elle a lancé en 2021 un programme d'investissement de 5,4 M€ sur 6 ans, reposant sur cinq axes stratégiques :

- Sécurisation des ressources** : réhabilitation de forages, interconnexions renforcées et suivi qualité.
- Réduction de la consommation des gros usagers** : accompagnement ciblé et sensibilisation du public.
- Lutte contre les pertes** : détection/réparation des fuites, renouvellement de 20,4 km de canalisations et amélioration du rendement du réseau.
- Substitution de l'eau potable** : étude RéoCab sur les eaux non conventionnelles, promotion de l'économie circulaire de l'eau.
- Mobilisation de nouvelles ressources** : études sur le dessalement et les eaux d'exhaure de carrières.

En parallèle, la CAB intensifie la **protection de la ressource** : plans d'actions sur les zones de captage, diagnostics agricoles, démarches réglementaires, et bilan de programmes pluriannuels.

#### Gestion de l'assainissement – Suivi et modernisation du patrimoine

La CAB assure la collecte et le traitement des eaux usées, des eaux pluviales et de l'assainissement non collectif. Son patrimoine comprend 12 stations d'épuration (capacité de 180 000 à 360 EH), 743 km de réseaux et environ 2 920 dispositifs d'assainissement non collectif. La CAB déploie un plan d'investissement ambitieux de 14,2 M€ sur Outreau et Le Portel pour limiter les dysfonctionnements par temps de pluie.

En progression constante, les principales actions menées en 2023 sont : 5 562 ml de réseaux inspectés par caméra, 67 330 ml de curage préventif, 179 contrôles d'installations non collectives, 1 980 ml de réseaux renouvelés ou réhabilités. Ces actions illustrent la volonté continue d'amélioration des infrastructures et de gestion durable de l'eau sur le territoire.

**Assurer une gestion qualitative et quantitative des ressources naturelles en favorisant les continuités écologiques/biodiversité** : **Réduction de l'empreinte lumineuse et préservation des trames noires** : Le Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale travaille à une meilleure prise en compte de la trame noire. Dans une démarche de préservation de la biodiversité nocturne et de lutte contre la pollution lumineuse, des efforts notables ont été entrepris pour réduire l'empreinte lumineuse sur le territoire. Depuis l'automne 2022, une extinction massifiée de l'éclairage public a été mise en œuvre, principalement durant les heures creuses de la nuit.

Cette mesure vise à limiter la fragmentation des habitats nocturnes, à favoriser les trames noires et à réduire les consommations énergétiques. En parallèle, la dynamique de labellisation « Villes et Villages Étoilés », portée par l'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes (ANPCEN), a permis à six communes du territoire d'obtenir une reconnaissance officielle pour leurs efforts en faveur d'un éclairage responsable : Pittefaux, Pernes, Conteville, La Capelle, Bainchun et Neufchâtel-Hardelot. Ce label valorise notamment l'extinction partielle ou totale de l'éclairage public nocturne, l'utilisation de luminaires peu énergivores et bien orientés, ainsi que la sensibilisation des habitants.

**Favoriser et accompagner la mutation vers une gestion durable des espaces agricoles, forestiers et vert : Gestion différenciée des espaces naturels du parc d'activités de Landacres** : Le principe général retenu sur le Parc de Landacres est le zéro phytosanitaires dans

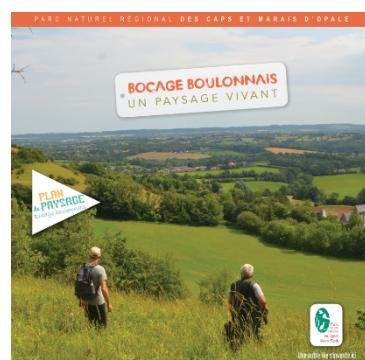


un souci de protection sanitaire (usagers, applicateurs) et environnementale (contamination des chaînes alimentaires, pollution de l'eau et de l'air). Ce principe répond à la réglementation en vigueur qui interdit toute application de produits phytosanitaires sur les espaces publics ; jardins et voiries. Les interventions pour l'entretien rustique (gestion différenciée) (les gazons à coupes espacées) sont réalisées sur les abords routiers, fossés ; les aménagements publics en milieu forestier ou milieu agricole ; les accotements, bassins, haies et les plantations espaces ouverts. Les niveaux de pratique pour l'entretien rustique (gestion différenciée) des aménagements paysagers, notamment des surfaces gazonnées, arbustives ou boisées, ainsi que

les interventions simples sur des arbres de faibles dimensions sont définis dans le cahier des charges des clauses techniques particulière du marché. Sont également réalisées les actions environnementales suivantes : - éco-pâturage - pose de ruches - pose d'abris à faune - pose de nichoirs - réalisation d'un abri à reptile - plantation de bulbes printaniers - création de mares & zones humides.

**Développer l'agro-écologie, dont l'agroforesterie**

Le développement de l'agro-écologie vise à promouvoir des systèmes agricoles plus résilients, durables et autonomes, fondés sur la valorisation des ressources naturelles locales, la réduction des intrants et l'intégration des éléments paysagers comme les haies, les prairies ou les arbres intra-parcellaires. En 2021, la surface agricole utile (SAU) en agriculture biologique ou en conversion biologique sur le territoire de la CAB s'élève à 293,17 hectares. Cette dynamique est portée par 8 producteurs, dont 151,3 hectares déjà certifiés bio, 141,87 hectares en cours de conversion. Les surfaces en prairies temporaires ont connu une augmentation significative entre 2020 et 2021, passant de **286,50 ha à 342,65 ha**. Les prairies permanentes, quant à elles, ont progressé de **7,49 ha**, atteignant **3177,88 ha** en 2021. Le **Plan de paysage du bocage boulonnais**, porté par le PNRCMO, validé en 2022, constitue une feuille de route structurante pour accompagner cette transition. Il comprend notamment deux actions phares : accompagner le changement de pratiques en faveur de l'élevage à l'herbe, dans une logique d'autonomie et de viabilité économique des exploitations et intégrer la haie dans les systèmes d'exploitation agricole, tant pour ses bénéfices écologiques (biodiversité, stockage carbone, protection des sols) que pour ses débouchés économiques (bois, paillage, ...).



## **Anticiper les effets du changement climatique sur le territoire et la population : Lutte contre les inondations et la submersion marine**



**Depuis 2021, la CAB mène un programme pluriannuel de réparation des ouvrages littoraux à Le Portel, suite à un diagnostic du Pôle Métropolitain Côte d'Opale (PMCO). En 2022, des dégradations dues aux tempêtes et aux effets des marées ont été observées sur la digue Nord de Wimereux, provoquant un glissement des enrochements et la formation de cavités. Des travaux de confortement ont alors été engagés afin de sécuriser l'ouvrage et de restaurer son profil initial. En 2023, la CAB a poursuivi les travaux à Le Portel, une cavité détectée au pied du perré maçonnable du Quai de la Vierge a été comblée.**

**Prévention des inondations :** l'automne 2023 a été marqué par des précipitations exceptionnelles (450 mm sur le Boulonnais), causant d'importants dégâts. En réponse, un programme a été validé pour atténuer les effets des inondations :

- **Étude en aval de la Liane** pour définir des actions préventives, accompagnée de levés topographiques.
- **Étude similaire sur le Wimereux** à venir, notamment à Wimille, fortement impactée par les récentes inondations.
- **Étude de gestion des usages de la Liane en amont du Pont Marguet**, en coordination avec la Région Hauts-de-France.

**Etude sur le Changement climatique dans les Hauts-de-France portée par le PMCO :** Les agences d'urbanisme du territoire ont présenté plusieurs **indicateurs liés au changement climatique** dans les Hauts-de-France : évolution des températures, nombre de jours de pluie, de fortes chaleurs ou de gel, et élévation du niveau de la mer ainsi que des **exemples concrets d'impacts locaux**, comme les tensions sur la ressource en eau ou les phénomènes de retrait-gonflement des sols argileux. L'objectif actuel est d'**approfondir les observations locales** des effets du changement climatique, à travers différents **témoignages**.

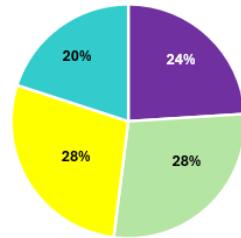
ENJEU 4 : ENTREPRENDRE, PRODUIRE ET CONSOMMER DURABLEMENT			
RELOCALISER, VALORISER ET ENCOURAGER LES PRODUCTIONS ECORESPONSABLES POUR DEVELOPPER DES FILIERES TERRITORIALES POURVOYEUSES DE VALEUR AJOUTEE ET D'EMPLOIS			
33	Accompagner la structuration et le développement des circuits-courts	Identifier et impliquer les acteurs du système alimentaire local, porteurs de projet de transformation et de valorisation de produits locaux	En cours
		Créer des groupes de travail « projets multi partenariaux »	En cours
		Réaliser un diagnostic de l'alimentation du territoire afin de définir ensemble des objectifs et une stratégie	En projet
		Créer une légumerie	Non engagé
		Etudier la faisabilité technicoéconomique sur des projets collectifs	En cours via l'AAP
34	Mutualiser la commande publique pour un approvisionnement de la restauration collective en produits locaux et/ou biologiques	Reprendre le dossier Caap Agglo réalisé entre la CAB et la CCDS et le porter à l'échelle du Pays Boulonnais	En cours (réunion trait d'union cd62)
		Réaliser un diagnostic de la commande publique en matière d'approvisionnement de la restauration collective	En projet
		Se former sur les marchés publics spécifiques à l'approvisionnement en produits locaux et biologiques	En projet
35	Promouvoir et valoriser les produits locaux et biologiques	Expérimenter sur certaines communes	En projet
		Créer le label « Boulonnais »	En projet
		Créer et diffuser des supports de communication	En projet
ENCOURAGER LE DEVELOPPEMENT D'UNE CONSOMMATION ECORESPONSABLE			
36	Encourager la récupération, le réemploi et le faire soi-même	Accompagner les familles du territoire dans des défis écocitoyens – dispositif DECLICS	Non engagé
		Accompagner le processus de mise en place d'une matériauthèque de réemploi (en lien avec l'action 55)	Non engagé
		Accompagner le développement d'atelier « faire soi-même » à destination de plusieurs cibles (enfants, adultes...)	En cours
INNOVER DANS LA PREVENTION, LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES DECHETS			
37	Inciter aux bonnes pratiques pour réduire la production de déchets	Réaliser des supports pédagogiques	En cours
		Développer un programme d'animation spécifique par cible	En cours
38	Développer des pratiques innovantes et cohérentes de collecte des déchets	Mettre en place des bacs à marée aux accès de plage	Terminé
		Pratiquer le compostage	Terminé
		Collecter les fibreux en apport volontaire	Terminé
		Mener une réflexion sur la mutualisation des traitements des déchets à l'échelle du Pays	Terminé
		Créer un groupe de travail pour l'amélioration de la gestion des déchets	Terminé
39	Impliquer les grandes surfaces sur la thématique du tri sélectif	Sensibiliser les centres commerciaux sur le sujet	Non engagé
		Définir des sites expérimentaux	Non engagé
		Définir une communication et une sensibilisation des acheteurs dans les lieux retenus pour l'expérimentation	Non engagé

## Etat d'avancement de l'enjeu 4 à mi-parcours

*L'enjeu 4 « Entreprendre, produire et consommer durablement » se compose de 7 actions et 25 étapes de mise en œuvre.*

*A mi-parcours, les actions dans cet enjeu sont terminées ou en cours à 48%.*

■ Non engagé ■ En cours ■ En projet ■ Terminé



**Relocaliser, valoriser et encourager les productions écoresponsables pour développer des filières territoriales pourvoyeuses de valeur ajoutée et d'emplois : Circuits courts alimentaires et démarche de Projet Alimentaire Territorial (PAT) :** À la suite de la validation du PCAET en Conseil communautaire le 15 février 2021, les élus ont exprimé leur volonté d'engager une réflexion autour des **circuits courts alimentaires**. Dans ce cadre, les **appels à projets ESS lancés par la CAB depuis 2021** ont déjà permis de soutenir des initiatives locales, portées par des associations, favorisant les circuits de proximité et contribuant à nourrir cette démarche.

Avec l'appui méthodologique du **CERDD**, la CAB a lancé en 2023 une **étude d'accompagnement à l'élaboration d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT)**. Cette étude a permis de dresser un

**diagnostic des filières agricoles locales** ainsi que des **filières économiques alimentaires intermédiaires**, et d'identifier les principaux **enjeux pour structurer une stratégie alimentaire territoriale**. Bien que la candidature de la CAB à l'appel à projets de la **DRAAF** n'ait pas abouti en raison d'un **calendrier non aligné**, la collectivité réaffirme sa volonté de faire avancer cette dynamique. Elle poursuit la concertation, notamment avec les communes, afin de **compléter la stratégie, identifier les priorités et co-construire un plan d'actions adapté au territoire**.

#### La CAB soutient les projets solidaires, locaux et durables

Dans le cadre de sa stratégie de développement de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS), la Communauté d'Agglomération du Boulonnais encourage l'innovation locale via ses appels à projets annuels. Objectif : **soutenir des initiatives utiles au territoire**, notamment dans les domaines des **circuits courts**, de l'**économie circulaire** et de l'**entrepreneuriat social**.

#### Quelques projets accompagnés depuis 2021 :

- **ESS & insertion** : une laverie sociale, un atelier de plats cuisinés à base de produits de la mer, une antenne coopérative dans le BTP ou encore la valorisation de palettes usagées.
- **Circuits de proximité** : un traiteur bio local, des ateliers de cuisine pour étudiants, des jardins partagés ou une boutique d'artisans et créateurs locaux.
- **Économie circulaire** : transformation de produits invendus en soupes/snacks, recyclage de déchets en terre cuite, ou encore troc de biodéchets contre fruits et légumes.

Depuis septembre 2021, **15 projets ont été soutenus**, pour près de **93000 € d'aides accordées**, renforçant l'ancrage territorial de l'économie solidaire.



**Encourager le développement d'une consommation écoresponsable : Mise en place d'une ressourcerie du sport** : dans une volonté de promouvoir l'économie circulaire et de favoriser l'accès au sport pour tous, le Département initie la création d'une **ressourcerie du sport**, en partenariat avec les acteurs locaux. Ce projet vise à donner une seconde vie aux équipements sportifs, tout en répondant à des enjeux sociaux, environnementaux et économiques. Les objectifs du projet sont de **valoriser les équipements sportifs usagés, encourager le réemploi et la vente solidaire** et **mobiliser les acteurs engagés dans l'économie circulaire** (réseaux de ressourceries, Repair Café, recycleries, etc.). A ce sujet, un partenariat spécifique est mis en place avec l'association **Repair Café**, acteur reconnu du territoire en matière de réparation et de transmission de savoir-faire. Une **subvention** a été allouée pour accompagner les structures

**REPAIR CAFE** locales dans leurs actions de réparation, et fournir des **pièces détachées issues des déchetteries** pour faciliter la remise en état des équipements électriques et électroniques appartenant aux habitants.

## Innover dans la prévention, la collecte et le traitement des déchets



**Programme de développement des composteurs individuels** : la CAB soutient le compostage domestique en finançant 70 % du coût des composteurs (en bois ou en plastique, de divers litrages), achetés par les habitants. Depuis le lancement du programme, 4 493 composteurs ont été installés sur le territoire. Chaque année, les ventes varient : 182 en 2020, 228 en 2021, et 150 en 2022.

## Actions d'accompagnement et de sensibilisation des citoyens (2022-2023) : La CAB a mené diverses actions pour sensibiliser au tri et à la gestion des déchets.

- **Animations** : 3 événements en 2022 (dont le Rallye Cité Mobile, 215 participants) et 5 en 2023 (Rallye Cité Mobile, événements sportifs et éducatifs, totalisant plusieurs centaines de participants).
- **Présence sur événements** : Les ambassadeurs ont participé au Festival Poulaphone, touchant 4 000 personnes en 2022 et 5 496 en 2023.
- **Suivi du tri** : 100 signalements traités en 2022 et 182 en 2023, majoritairement liés à des erreurs de tri ; environ 2 000 demandes traitées par mail en 2022.
- **Compost** : Distribution de 250 tonnes sur 5 samedis consécutifs, en 2022 comme en 2023.



**Implantation de bacs à marée** : afin de préserver le littoral et encourager les gestes écoresponsables, plusieurs communes du Boulonnais ont installé des **bacs à marée**. Ces dispositifs permettent aux promeneurs de déposer les déchets rejetés par la mer (plastiques, filets, métaux, etc.), **sans toucher aux éléments naturels** essentiels à l'écosystème (algues, coquillages...). Où trouve-t-on ces bacs ?

- **Wimereux** : 3 bacs installés (La Rochette, digue Sud, Slack) en partenariat avec les associations *Nature Libre* et *Rivages Propres*.
- **Le Portel** : 3 bacs construits par des collégiens (collège Jean-Moulin, section SEGPA) avec *Nature Libre* ; les déchets sont envoyés en déchetterie et les algues recyclées en engrais.
- **Hardelot** : 2 bacs installés aux extrémités de la digue pour déchets plastiques, cartons, mégots, etc.
- **Autres communes** : Écault la Warenne : 1 bac - Dannes : 1 bac - Équihen-Plage : 2 bacs (descente à bateaux et station d'épuration) - Boulogne-sur-Mer : 2 bacs (Nausicaá et centre nautique)



**Trier, c'est indispensable pour valoriser les déchets** : en 2021, 77 917 tonnes de déchets ont été collectées, traitées et valorisées par la CAB, soit 695 kg par habitant. 35 717 T sont valorisées, soit un taux de valorisation de **45.8%** ; par compostage (16.4%), par apport volontaire en déchetterie (16%), par recyclage des papiers-emballages-verre (13.4%) et 16% grâce à la valorisation de 20% des encombrants et autres déchets déposés en déchetterie. Les déchets non valorisés ont été enfouis en centre de stockage pour un coût de 117€ TTC la tonne. Le coût total de la compétence représente 17,6 millions d'euros financée à 66% par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) payée par les habitants (9.2 millions d'euros), aux produits industriels et subventions (2.4 millions d'euros). En 2022, 71 847 tonnes de déchets ont été collectées, traitées et valorisées par la CAB, soit 641 kg par habitant. **46 %** soit 32 769 tonnes des déchets sont valorisées (35 717 tonnes en 2021) : par compostage (15,3%), par apport volontaire en déchetterie (13,3%), par recyclage des papiers-emballages-verre (15,9%) et 2,7% grâce à la valorisation de 20% des encombrants et autres déchets déposés en déchetterie. Les déchets non valorisés ont été enfouis en centre de stockage pour un coût de 129,9 € TTC la tonne (117 € TTC en 2021).

Le coût total de la compétence représente 19,9 millions d'euros financée à 66% par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) payée par les habitants (10,18 millions d'euros), aux produits industriels et subventions (2,5 millions d'euros). En **2023, 72 333 tonnes** de déchets ont été collectées, soit **645 kg par habitant**. La **valorisation atteint 52 %**, en hausse constante depuis 2021 (46 % en 2022, 45,8 % en 2021). Les modes de valorisation incluent le **compostage**, les **apports en déchetterie**, le **recyclage des papiers, emballages et verre**, ainsi que la **valorisation d'une partie des encombrants**. Les déchets non valorisés sont enfouis, pour un coût de **132 € HT/tonne** en 2023 (en hausse par rapport aux années précédentes). Le **coût global** de la gestion des déchets s'élève à **21 M€**, financé à **54 % par la TEOM** (11,4 M€), le reste provenant de subventions et de produits industriels. Ces résultats illustrent une volonté forte de montée en performance environnementale et économique.



**Un centre moderne au service de la collecte et de l'environnement :** afin d'améliorer son efficacité opérationnelle et son impact environnemental, la CAB a ouvert en janvier 2022 un **nouveau centre de dépôt de collecte des déchets à Saint-Martin-Boulogne**, à proximité du centre de tri et du futur quai de transfert. Les objectifs sont de centraliser les services de collecte, gestion des bacs, atelier et remise de camions, réduire les trajets à vide pour limiter la consommation de carburant et optimiser l'organisation du service public des déchets.

**Les consignes de tri évoluent :** à la suite de la signature de la **convention d'entente** pour la période 2023/2043 signée entre la CAB et le Syndicat d'Élimination et de Valorisation des DÉchets du Calaisis (SEVADEC) pour la mutualisation des coûts relatifs au transport et au traitement des déchets recyclables des ménages, le traitement des déchets recyclables en plastique, métalliques et briques alimentaires sont traités par le centre de tri du **SEVADEC depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023**. En 2023, ce sont **2 482 tonnes** qui ont été prises en charge. L'extension des consignes de tri a permis de valoriser 14 % d'emballages supplémentaires par rapport à 2022 et a donc induit une diminution de 39 % des déchets non valorisés en sortie de centre de tri. En 2023, le centre de tri de La CAB a **traité 4 500 tonnes de fibreux**.

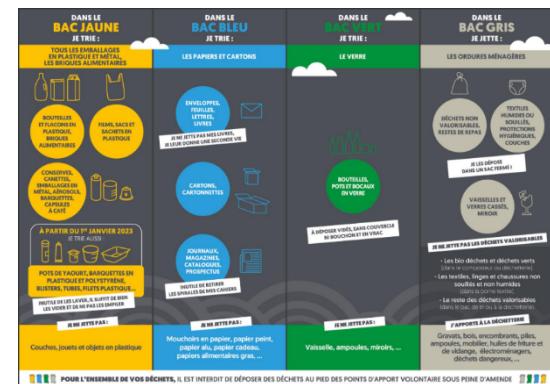


Dans une volonté continue de valoriser au maximum les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) et réduire les tonnages enfouis, la CAB a signé dès octobre 2023 une **convention** avec un **centre de valorisation énergétique** (FLAMOVAL situé à Arques) afin de permettre de détourner une partie des OMR destinées à l'enfouissement. De novembre 2023 à aout 2024 ce sont **6 404 tonnes** qui ont été valorisées énergétiquement.

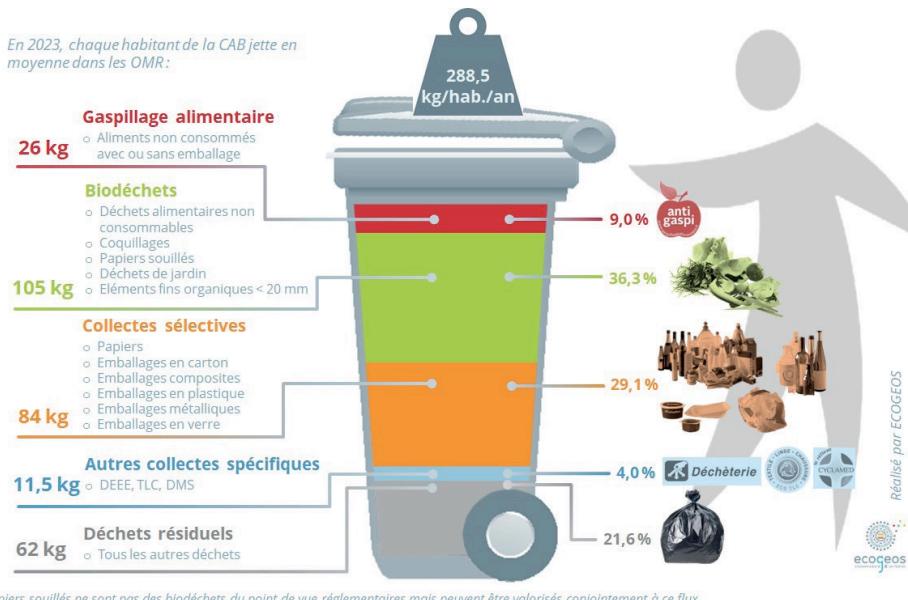
A partir d'octobre 2022, La CAB a déployé une **massive campagne de communication** auprès des **habitants et acteurs de la CAB** dans le cadre de l'**extension des consignes** de tri qui a consisté à :

- envoyer à l'ensemble des habitants de la CAB **un courrier de pré lancement** du Président et de la Vice-Présidente les informant des changements à venir en octobre 2022,

- envoyer en décembre 2022 **un courrier** à l'ensemble des habitants, syndics et bailleurs sociaux, établissements scolaires, de **lancement de l'extension** des consignes de tri accompagné d'un **guide du tri**, d'un **mémo tri** ainsi que les **calendriers de collecte**. Dans ce courrier étaient également joints pour les habitations ciblées (environ 53 000) des autocollants indiquant les nouvelles consignes de tri à coller sur les couvercles des bacs jaunes et bleus,
- distribuer à l'ensemble des habitants de la CAB l'**Agglorama** comprenant un dossier spécial déchets,
- diffuser sur les **radios** locales en décembre des spots précisant les nouvelles consignes de tri à venir,
- organiser une **conférence de presse** avec les principaux médias locaux en décembre 2022,
- diffuser sur les **différents sites et réseaux sociaux** de la CAB l'ensemble des informations liées à l'extension des consignes de tri,
- former **50 agents** du bailleur Urbaviléo et de 63 agents CAB en décembre 2022,
- fournir des **outils de communication** à l'ensemble des bailleurs sociaux en gestion d'environ **18 500 logements** et communes.



**À partir de 2024, les collectivités ont obligation de mettre en place une solution de tri à la source des biodéchets :** en mars 2023, La CAB a lancé une **étude préalable à la mise en oeuvre du tri à la source des biodéchets**, financée par l'ADEME. Cette étude a pour objectif de réaliser un état des lieux du territoire et de mise en oeuvre de la compétence Déchets ménagers et assimilés. Puis, elle se doit d'étudier **différents scénarii** afin de permettre aux élus de choisir un scenario à mettre en œuvre et définir ensuite un plan d'actions détaillé. Une **caractérisation des ordures ménagères résiduelles** a été menée en mars 2023 sur 16 tournées : il apparaît qu'elles sont constituées à **9% de gaspillage alimentaire** (soient 26 kg par an et par habitant) et 36,3% (soient 105 kg/an/hab) de biodéchets. L'objectif de cette étude est donc d'avoir les outils nécessaires pour déployer progressivement à partir du 1er janvier 2024 des solutions de tri à la source des biodéchets en lien avec les caractéristiques du territoire.



ENJEU 5 : FAVORISER LES PROXIMITES ET LES MOBILITES MOINS CARBONEES			
MAINTENIR, SECURISER ET DEVELOPPER LES MOBILITES DURABLES ET ALTERNATIVES AVEC DES CONTINUITES ENTRE LES TERRITOIRES DU PAYS BOULONNAIS			
40	Structurer la mobilité décarbonée	Créer une gouvernance (comité technique/comité de pilotage) en coordonnant et optimisant les démarches existantes	Terminé
		Réaliser un diagnostic global des mobilités et élaborer une stratégie	Terminé
		Mettre en œuvre la mobilité décarbonée	En cours
41	Développer et organiser l'écomobilité dans les déplacements domicile-école	Créer une gouvernance (comité technique/comité de pilotage)	Non engagé
		Réaliser un diagnostic de la mobilité à travers un Plan de Déplacements Etablissement Scolaire (PDES) et élaborer une stratégie	Non engagé
		Mettre en œuvre par la réalisation d'un Schéma de déplacements Mobilités PDES	Non engagé
42	Développer et organiser l'écomobilité dans les déplacements domicile-travail	Créer une gouvernance (comité technique/comité de pilotage) nécessaire à la réalisation d'un Schéma de déplacements Mobilités Domicile- Travail	Terminé
		Réaliser un plan de déplacement Entreprise	Non engagé
		Mettre en œuvre l'écomobilité «Entreprise»	En cours
43	Favoriser l'utilisation des transports en commun	Créer une gouvernance / cellule directrice	Terminé
		Réaliser une enquête et des réunions publiques (concertation et élaboration d'un diagnostic général)	En cours
		Mettre en œuvre	En cours
FAIRE DU PAYS BOULONNAIS UN HUB LOGISTIQUE PERFORMANT, INNOVANT ET SOUTENABLE			
44	Développer la multimodalité en s'appuyant sur des pôles de transports structurants	Rassembler les différentes démarches de la mobilité	Terminé
		Cartographier les modes de transport durables et définir spatialement les Hub de Mobilités	Terminé
		Aménager les espaces de connexion et permettre le changement de modes sur tous les types de transport	En cours
45	Sauvegarder et promouvoir le réseau ferré et les gares	Créer une gouvernance / cellule directrice	Terminé
		Réaliser un diagnostic sur la base d'une concertation avec l'habitant. Trouver les leviers nécessaires à la sauvegarde et à la promotion des gares	Non engagé
		Etendre et optimiser le maillage du réseau ferré. Revitaliser et aménager les gares, ...	En cours
46	Fluidifier les transports de marchandise et mettre en place une logistique de traitement du dernier kilomètre	Créer une gouvernance : constitution d'un groupe de travail	Non engagé
		Elaborer une carte centrale générale avec les trajets et horaires des livraisons commerçantes pour cibler des enjeux problématiques / points noirs en centre ville/ cœur d'agglo/ centre bourg et dans les zones d'activités économiques	Non engagé
		Elaborer une charte de bonnes pratiques partagée par le pays, Aménager et mettre en place un report modal/ pour diminuer la place de la voiture/camion dans les centres. Faire converger les flux en zone d'activités économiques vers un lieu central commun.	Non engagé

METTRE EN OEUVRE UN AMENAGEMENT DURABLE POUR OPTIMISER LES FLUX DE DEPLACEMENT ET FAVORISER LES CONNEXIONS				
47	Améliorer l'accessibilité des centres villes et centres bourgs notamment dans l'aménagement des espaces publics	Créer une gouvernance (comité technique/comité de pilotage)	Terminé	
		Réaliser un diagnostic : recenser les différents manques en termes de liaisons piétonnes/ espace public.	Non engagé	
		Réaliser des Plans de déplacements piétons, Plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics, Schéma directeur Cyclable Pays et plan de jalonnement, ...	Non engagé	
48	Organiser les mobilités touristiques dans le respect du paysage et du patrimoine du territoire	Mettre en commun les différentes démarches liées au tourisme rural / balnéaire mis en place par la CAB/ CCDS / CCT2C et Opale Tourisme	Terminé	
		Etablir des priorités d'actions sur les zones de projets, afin d'intervenir le plus rapidement possible sur les zones les plus complexes. Zoomer que les points durs	Terminé	
		Aménager l'accueil des sites touristiques. Faciliter les usages et intégration paysagère des transports collectifs et alternatifs. Adopter une stratégie de communication et sensibilisation commune au territoire	En cours	

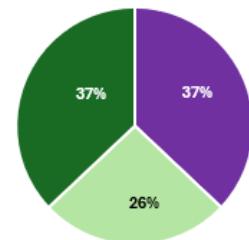
#### Etat d'avancement de l'enjeu 5 à mi-parcours

*L'enjeu 5 « Favoriser les proximités et les mobilités moins carbonées » se compose de 9 actions et 27 étapes de mise en œuvre.*

*A mi-parcours, les actions dans cet enjeu sont terminées ou en cours à 63 %.*

Enjeu 5

■ Non engagé ■ En cours ■ Terminé



**Maintenir, sécuriser et développer les mobilités durables et alternatives avec des continuités entre les territoires du Pays Boulonnais :** En tant qu'AOM, **Autorité Organisatrice de la Mobilité** sur son territoire, la CAB est chargée de définir et de mettre en œuvre la politique de mobilité. Cela inclut la planification, le financement et la gestion des services de transport public, ainsi que le développement de solutions de mobilité durable adaptées aux besoins locaux.

**Des équipements et des services aux usagers :** La CAB poursuit le développement de ses infrastructures cyclables. Depuis 2020, **792 places** de stationnement vélo ont été mises en place. Côté aménagements, **3 508 mètres** supplémentaires de pistes ont été réalisés entre septembre 2023 et septembre 2024, portant à plus de **30 km** le réseau cyclable depuis 2017. Les dernières réalisations concernent notamment Pittefaux/Pernes, Saint-Étienne-au-Mont et Wimereux Nord.



L'agglomération soutient activement l'usage du vélo, notamment à travers :

- **Aides à l'achat de VAE (Vélo à Assistance Electrique) : de 2020 à 2024 : plus de 900 aides** ont été accordées pour un total d'environ **160 000 €**, ciblant principalement les trajets domicile-travail.
- **Service « Marinéo Vélo » de Location longue durée de VAE** (3, 6, 9 ou 12 mois), **100 vélos** disponibles, avec un taux de location moyen de **75%**.

**La passerelle Loubet**, ouverte en 2022, facilite l'accès au site de Capécure 2 pour les piétons et cyclistes, offrant un gain de temps d'environ 20 minutes par trajet à 800 salariés. Financée par la CAB, la Région et l'Union Européenne, elle est installée sur l'écluse, sécurisée et grillagée.

La CAB s'engage activement dans la promotion de la mobilité douce à travers sa participation et son organisation d'événements tels que « **Tous à Vélo** » et « **Mai à Vélo** ». Entre 2021 et 2024, plusieurs journées ont été proposées à Boulogne-sur-Mer, Le Portel et Outreau, combinant **animations ludiques** et **informations pratiques** : pistes pédagogiques, « Vélo smoothie », vente et réparation de vélos, ateliers marquage et sensibilisation, présentation de services (location longue durée, aide à l'achat, triporteur électrique), balades guidées et stands sur les aménagements cyclables. Ces événements visent à encourager l'usage quotidien du vélo, valoriser les infrastructures mises en place par la CAB et sensibiliser au partage de la voie publique.



Concernant le **covoitage**, l'agglomération boulonnaise a développé également deux aires stratégiques près des autoroutes, dont l'extension de l'aire de la Poterie II mise en service en septembre 2022. L'objectif est de promouvoir des solutions de mobilité durable en facilitant le partage de véhicules.

Depuis 2017, la CAB a déployé 28 bornes de recharge publique (56 points de charge) dans 12 communes via le réseau Pass Pass Électrique. Géré grâce à une centrale d'achat régionale, le réseau bénéficie d'un suivi technique et d'une maintenance optimisée. Entre 2021 et 2023, la demande de recharge a fortement augmenté. En 2023, environ 254 tonnes de CO<sub>2</sub> ont été évitées, avec une moyenne de 55 charges mensuelles par borne. Certaines stations, comme celles de Wimereux et Neufchâtel-Hardelot sont très fréquentées et dépassent 120 charges par mois.



**Marinéo : Un réseau moderne au service des 22 communes de l'agglomération : accessibilité, confort et transition écologique** guident les évolutions continues du réseau de transport Marinéo.



- **Flotte écologique et diversifiée** : 78 véhicules dont 35 au gaz naturel et 6 bus hybrides (ajoutés en 2022). Navettes, bus PMR, articulés et petits gabarits complètent l'offre.
- **Aménagements pour tous** : Abris bus (urbains et périurbains), systèmes d'information visuels et sonores, et nouvelles bornes d'information voyageurs.
- **Dynamique de fréquentation** : Moins de kilomètres à vide (-1,52 %), Hausse des ventes de titres (+3,26 %) et des validations (+3,55 %), Forte progression des **Tixi Pass** (+41,11 %) et des voyages gratuits du dimanche (+17,87 %).
- **Fréquentation en hausse** (≈ +3 %), portée par l'ajustement des lignes, les navettes estivales et une communication digitale efficace : 625 000 visiteurs sur le site, 6 579 téléchargements de l'appli, +1 million de vues sur les réseaux sociaux.
- **Ancrage local renforcé** par des partenariats culturels, sportifs, solidaires et commerciaux. Une nouvelle expérimentation de navette électrique a aussi été menée à Boulogne-sur-Mer.

**Faire du pays Boulonnais un hub logistique performant, innovant et soutenable : Développer la multimodalité en s'appuyant sur des pôles de transports structurants** : le Pôle d'Échange Multimodal de Capécure, lancé en décembre 2020, vise à favoriser la multimodalité (voiture, transports en commun, vélo, marche, covoitage) pour divers usagers (pendulaires, étudiants, loisirs). Il se distingue par une forme ovoïde, 258 places de stationnement, des locaux vélos sécurisés, et une bonne desserte par les transports urbains. Il propose aussi un espace covoitage en hauteur et est bien situé près de services comme la location de vélos et la gare routière.





Depuis fin 2021, la gare de Boulogne-Ville est équipée d'un véloparc de 20 places, **un abri sécurisé et autonome en énergie solaire**. Les cyclistes peuvent stationner leurs vélos sur des racks organisés sur deux étages. L'accès est sécurisé via la carte Pass Pass et un abonnement « Pass Pass parking vélo ». 10 espaces supplémentaires abrités sont également à la disposition des cyclistes. Les usagers de la gare de Wimille Wimereux peuvent également stationner leur vélo sur place dans un abri couvert.

**Sauvegarder et promouvoir le réseau ferré** : Une étude d'opportunité, menée par la CAB en partenariat avec la Région Hauts-de-France, a évalué la **faisabilité et la pertinence** de la **réactivation de l'accès ferroviaire du port de Boulogne-sur-Mer**. Ses **objectifs sont d'identifier les trafics ferroviaires potentiels** liés aux activités du port de commerce et de la zone portuaire élargie, **explorer de nouveaux débouchés économiques** au niveau local, national et transfrontalier et **recenser les entreprises et flux intéressés**, notamment grâce à l'atout existant d'un embranchement ferroviaire. Les enjeux sont **écologiques** pour réduire la dépendance au transport routier et **économiques** pour capter de nouveaux trafics et renforcer l'attractivité du territoire.

**Mettre en oeuvre un aménagement durable pour optimiser les flux de déplacement et favoriser les connexions**

**Le Schéma de Petite Randonnée (SPR)** : la CAB structure et valorise la pratique de la randonnée sur les 22 communes de l'agglomération. L'objectif est de **développer une offre adaptée à tous les publics** avec un maillage équilibré du territoire, la création de boucles familiales et d'itinéraires pour randonneurs aguerris, les connexions avec les territoires voisins (ex. : Desvres-Samer) et le développement de parcours **pédestres, VTT, équestres et balades urbaines**.

**Quelques chiffres clés :**

- **Pédestre** : 316,4 km (62 sentiers, dont 34 ouverts)
- **VTT** : 231,8 km (13 sentiers, dont 4 ouverts)
- **Équestre** : 142,3 km (21 sentiers, dont 5 ouverts)
- **Balades urbaines** : démarrage de 3 sentiers.



**Des outils numériques ont été développés avec l'application**

**CIRKWI** de cartographie des sentiers et des **QR codes** présents sur les panneaux de départ et dans les établissements, pour consulter les fiches des itinéraires. Les intempéries de fin 2023 (tempête CIARAN, inondations) ont affecté plusieurs sentiers, notamment dans le massif dunaire et forestier d'Ecault. Une **passerelle a pu être reconstruite à Ecault**, grâce à une aide d'État exceptionnelle. Le **SPR s'inscrit dans une démarche durable et inclusive**, combinant nature, mobilité douce, attractivité touristique et lien intercommunal.

L'intercommunalité a également mené un travail partenarial avec la Communauté de Communes Desvres-Samer pour la valorisation d'un tourisme vert partagé à l'échelle des 2 EPCI au départ de la maison du cheval de la CCDS vers le littoral de la CAB et les massifs forestiers de Boulogne et de Condette.

**Les schémas rural et balnéaire** ont pour **objectif de valoriser durablement le territoire, entre mer et campagne, en structurant l'accueil touristique et les aménagements de pleine nature**.



**Côté mer : le Schéma d'accueil balnéaire a pour ligne directrice d'accueillir** avec la création de stationnements paysagers adaptés aux flux saisonniers (ex. : Hoverport, Warenne, Alprech), de **parcourir** avec le développement de sentiers de promenade pour mieux connecter les sites, **d'accéder** avec l'amélioration des accès qualitatifs et sécurisés aux plages et au littoral et **découvrir** avec la mise en valeur des paysages via un réseau de points de vue (ex. : Cap de la Crèche, Fort d'Alprech, Vallon de Ninglins...).

**Les dernières avancées réalisations en 2023** sont la validation environnementale du projet de stationnement à la **Warenne**, étude environnementale du site d'Alprech et l'installation de panneaux d'information sur la digue d'**Hardelot**.

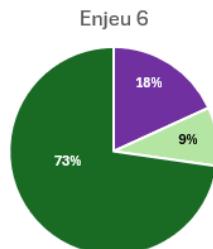
**Côté terre : Schéma d'accueil rural quant à lui, cible l'amélioration de l'accessibilité aux espaces naturels, Installation de panneaux d'information dans les villages et aux départs de sentiers, la prise en compte de la forêt comme secteur stratégique (ex. forêt de Baincthun) et l'amélioration des continuités de cheminement. Les dernières réalisations sont les traversées sécurisées de routes départementales (ex. RD52, RD940, RD341, RD215...), l'intégration au Schéma de Petite Randonnée pour valoriser les sentiers et relier les points d'accueil et le lancement d'une signalétique dédiée (panneaux, balises, lutrins).**



ENJEU 6 : REDUIRE L'IMPACT ENERGETIQUE DES BATIMENTS			
POURSUivre LES EFFORTS EN MATIERE D'AMELIORATION DU PARC DE LOGEMENTS PRIVES			
49	Créer un guichet unique de l'habitat à destination des particuliers	Structurer et organiser le guichet	Terminé
		Organiser les conseils et contenus	Terminé
		Conseiller	Terminé
		Réfléchir à des actions de niveau 2	Non engagé
50	Abonder les dispositifs locaux d'aide aux particuliers pour la rénovation énergétique	Définir les conditionnalités des aides en liens avec les objectifs du PCAET	Terminé
		Définir une politique d'intervention adaptée à chaque EPCI compétent	Terminé
		Mettre en œuvre la politique d'intervention complémentaire	Terminé
GARANTIR UN HABITAT DECENT ET PERFORMANT ENERGETIQUEMENT EN LIEN AVEC LES BAILLEURS SOCIAUX			
51	Développer et soutenir des processus verts et innovants de gestion des espaces collectifs et les nouvelles formes d'habitat auprès des bailleurs sociaux	Réaliser un diagnostic du patrimoine	Terminé
		Evaluer et comparer à la concurrence (benchmarking)	Non engagé
MOBILISER LES COLLECTIVITES ET LES ENTREPRISES AUTOUR DE LA MAITRISE DE LA CONSOMMATION ENERGETIQUE			
52	Mettre à disposition des toutes petites et moyennes entreprises un conseiller en énergie	Réaliser un diagnostic énergétique des TPE et PME du territoire	Non engagé
		Calibrer le poste de conseiller en énergie TPE et PME notamment dans le cadre du programme SARE	Non engagé
53	Améliorer et promouvoir la performance énergétique du bâti public	Accompagner et hiérarchiser les projets des collectivités qui adhèrent au dispositif CEP	En cours
		Susciter de nouvelles adhésions communales au dispositif CEP	Terminé
ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT D'UNE FILIERE DE CONSTRUCTION DURABLE			
54	Développer la formation en écoconstruction et en construction durable	Accompagner le développement des formations spécialisées et les professionnels du bâtiment	En cours
55	Accompagner la structuration d'une filière de déconstruction	Evaluer le retour d'expérience du chantier de la Maison du PNR	Terminé
		Réaliser une étude de faisabilité du projet de matériauthèque du PNR	Terminé
56	Promouvoir les matériaux écologiques et locaux pour la construction	Identifier les filières de production	Terminé
		Inciter aux commandes groupées de matériaux isolants biosourcés	Terminé
		Etudier les potentiels locaux	Terminé
		Structurer l'offre locale de matériaux biosourcés	Terminé
		Communiquer	Terminé
		Former	Terminé

Etat d'avancement de l'enjeu 6 à mi-parcours  
*L'enjeu 6 « Réduire l'impact énergétique des bâtiments » se compose de 8 actions et 22 étapes de mise en œuvre.*  
*A mi-parcours, les actions dans cet enjeu sont terminées ou en cours à 82%.*

■ Non engagé ■ En cours ■ Terminé



### Poursuivre les efforts en matière d'amélioration du parc de logements privés :

**La mise en œuvre du Guichet Unique de l'Habitat – France Rénov' pour la période 2021-2024 :** Depuis 2021, la CAB a activement déployé le dispositif France Rénov' pour accompagner les propriétaires dans leurs projets d'amélioration énergétique. Un bureau d'accueil a été mis à disposition dans ses locaux, permettant d'offrir des conseils personnalisés, d'informer sur les aides financières disponibles et d'orienter vers les dispositifs et interlocuteurs adaptés. Au fil des années, le nombre de conseils a augmenté : **en 2021, environ 390 conseils** ont été donnés, principalement à Boulogne-sur-Mer, représentant près de la moitié de l'activité. **En 2022, ce chiffre s'élevait à 394 conseils, et en 2023, on comptabilisait 375 conseils.** En moyenne, chaque année, une **quarantaine de ménages** ont été reçus en permanence dans les locaux de la CAB, avec un nombre total de personnes accueillies allant jusqu'à **81 en 2023**. Ces conseils ont permis d'orienter efficacement les propriétaires vers des travaux de rénovation. Une estimation des retombées économiques montre que, grâce à ces conseils, environ 60 % des ménages engagés dans des travaux de rénovation génèrent une activité économique significative. En 2021, cela représentait environ **2 millions d'euros de retombées économiques** pour le territoire, tandis qu'en 2023, cette somme est estimée à plus de **1,6 million d'euros**. Ces travaux profitent majoritairement aux artisans et entreprises locaux.

#### ESPACE CONSEIL



**La démarche CIVIGAZ :** initiée au niveau national par GRDF via la Fondation FACE, elle mobilise des jeunes de 16 à 25 ans en service civique pour lutter contre la précarité énergétique et sensibiliser à la sécurité gaz. **En 2021, 6 volontaires** ont mené des actions dans **1000 logements** en zones urbaines prioritaires, tout en bénéficiant d'un accompagnement personnel et professionnel. Reconduite en 2022, l'opération a ciblé **750 visites** de foyers modestes dans plusieurs communes (Boulogne-sur-Mer, Wimille, Saint-Martin-Boulogne, Outreau). Les jeunes ont sensibilisé les habitants à la maîtrise de l'énergie, identifié les situations de précarité et prévenu les risques domestiques.

Depuis l'adoption de son Plan Local d'Urbanisme en 2017 intégrant un volet habitat, la Communauté d'Agglomération du Boulonnais (CAB) déploie plusieurs actions **en faveur de l'habitat privé** via une **convention de délégation des aides à la pierre** avec l'État, permettant l'instruction des dossiers et l'**octroi de subventions** de l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat). Deux dispositifs structurants appuient cette démarche : le **PIG** (Programme d'Intérêt Général), renouvelé sur la période 2022-2026 et porté par l'opérateur Citémétrie, vise la lutte contre la précarité énergétique, l'habitat indigne et la vacance sur 22 communes, avec des aides conditionnées à des **gains énergétiques significatifs** et l'**OPAH-RU** (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain) ciblant le centre-ville de Boulogne-sur-Mer, en partenariat avec l'État, l'Anah, la Région et Action Logement, avec un objectif d'amélioration de la performance énergétique. En 2022, **238 logements** ont été ciblés, dont 207 pour des travaux énergétiques ; en 2023, **340 logements** ont été concernés (dont 258 pour "Habiter Mieux") pour une enveloppe de **3,57 M€**.

### Garantir un habitat décent et performant énergétiquement en lien avec les bailleurs sociaux :

Le plan de relance pour la **restructuration lourde et la rénovation thermique** des logements sociaux soutient les organismes HLM via des subventions destinées à moderniser des logements vétustes, en les adaptant aux besoins actuels et en améliorant leur performance énergétique. Parallèlement, le **fonds communautaire "PLAi (Prêt Locatif Aidé d'Intégration) vacants dégradés"** de la CAB accompagne les bailleurs dans la réhabilitation ou la démolition de logements sociaux vacants et dégradés.

- **Réhabilitation lourde** : aide de 30 % du coût HT, plafonnée à 30 000 € par logement, avec un gain énergétique d'au moins 35 % (étiquette D minimum).
- **Démolition** : aide de 25 % des coûts HT, plafonnée à 20 000 € par opération, pour des projets validés par le préfet et la commune.

**Bilan chiffré :** en 2021, 7 opérations soit 89 logements et 151 158 € de subventions – en 2022 : 7 opérations de réhabilitation pour 196 915 € de subventions et en 2023 : 66 logements dont 9 rénovations énergétiques et 57 restructurations lourdes.

**Mobiliser les collectivités et les entreprises autour de la maîtrise de la consommation énergétique :** Les Conseillers en Énergie Partagés (CEP), salariés de la Fédération Départementale de l'Énergie 62 et mis à disposition de la CAB, accompagnent 18 communes dans la maîtrise de leurs dépenses énergétiques. Depuis 2022, deux CEP interviennent : l'un suit les 7 communes historiques via une nouvelle convention de 3 ans, l'autre accompagne 11 communes supplémentaires dans le cadre d'un second CEP mis en place grâce à un cofinancement ADEME-CAB-CCDS. Leurs missions comprennent la réalisation de bilans énergétiques, l'élaboration de programmes d'actions pluriannuels, l'accompagnement technique (cahiers des charges, audits, devis), ainsi que la promotion des énergies renouvelables, des écomatériaux et la réalisation de pré-études photovoltaïques.



**Améliorer et promouvoir la performance énergétique du bâti public :** Dans le cadre de l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments communautaires, la Communauté d'agglomération du Boulonnais a engagé plusieurs chantiers structurants. En 2022, elle a lancé un programme de

**rénovation du Centre National de la Mer (Nausicaa)**, réparti sur quatre exercices budgétaires pour un montant de 3 M€, comprenant la réfection de 3 520 m<sup>2</sup> de toiture et le remplacement de 535 m<sup>2</sup> de verrières avec isolation thermique renforcée. En 2023, les toitures des bâtiments Eugène Constant et Ferdinand Malfoy ont été rénovées avec une isolation performante et une étanchéité blanche limitant les apports de chaleur estivale, pour un coût de 498 000 € TTC. Enfin,



la **réhabilitation du complexe de tennis de la Waroquerie** à Saint-Martin-Boulogne vise à réduire la consommation énergétique grâce à l'installation de panneaux sandwich isolants, d'un éclairage LED, et à l'apport de lumière naturelle, pour un coût total de 3,65 M€, dont 708 000 € financés par la CAB. Le Palais des spectacles et des congrès, l'Embarcadère, a été conçu avec une enveloppe thermique et acoustique très performante (murs en béton de 40 cm avec 15 cm d'isolation, toiture isolée sur 44 cm) pour limiter les pertes énergétiques et les coûts d'exploitation.

Chauffé via le réseau de chaleur urbain Ecoliane, il évite 60 % d'émissions de GES par rapport au gaz naturel. Le bâtiment ne comporte pas de climatisation de confort ; la ventilation permet un rafraîchissement nocturne (free-cooling) et un rafraîchissement adiabatique dans les salles. Un engagement de performance énergétique sur 5 ans et un système de pilotage optimisé ont été mis en place. Pour finir, un écologue a accompagné l'ensemble du projet afin de mesurer les impacts de la construction sur la biodiversité environnante.



Dans le cadre du **plan de sobriété énergétique** lancé par l'État en octobre 2022, la CAB a appliqué plusieurs mesures dans ses bâtiments pour réduire les consommations : consignes de chauffage fixées à 19°C en journée (6h-17h) et 17°C la nuit et le week-end, et ajustement des plages horaires de chauffage en début/fin de saison (chauffage limité de 6h à 9h). Ces actions, combinées au renouvellement des systèmes CVC de certaines salles, ont permis des économies d'énergie de 21 % à l'hôtel communautaire et 17 % à l'hôtel bis sur l'hiver 2022-2023, puis de 12 % et 7 % respectivement sur l'hiver 2023-2024, à conditions climatiques équivalentes.

#### Accompagner le développement d'une filière de construction durable :



Depuis 2021, le Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale (PNR CMO) valorise les matériaux écologiques et locaux à travers plusieurs actions : restauration exemplaire de la Maison du Parc à Le Wast avec des éco-matériaux biosourcés et techniques traditionnelles, étude en cours pour créer une filière locale de transformation de



la laine de mouton en isolant et mise en place d'une commande groupée de matériaux biosourcés à destination des habitants et collectivités. Le PNR accompagne aussi les professionnels pour favoriser l'emploi et le réemploi de ces matériaux, et organise des chantiers participatifs pour transmettre les savoir-faire liés au bâti ancien. Au total, ce sont 1 283 m<sup>2</sup> de matériaux isolants biosourcés qui ont été commandés sur le territoire de la CAB entre 2019 et 2023.

## B. Bilan du rôle de coordinateur

La CAB coordinatrice de la transition écologique, joue un rôle stratégique sur son territoire mêlant planification, animation d'acteurs locaux et pilotage de projets concrets. L'engagement de l'agglomération du Boulonnais en faveur d'un avenir plus durable, place l'environnement au cœur de chaque décision.

Depuis l'adoption du Plan Climat Air Énergie Territorial en 2021, renforcé par le programme « Territoire engagé transition écologique », une stratégie claire a été définie autour de l'adaptation au changement climatique, la réduction des gaz à effet de serre, du développement des énergies renouvelables, de la performance énergétique des bâtiments, de la gestion durable des ressources, des mobilités douces et de la réduction des déchets.

Le territoire ambitionne également de devenir un modèle d'écologie industrielle, en misant sur l'innovation, notamment autour de l'eau de mer et des énergies marines, pour faire de la transition écologique un levier de croissance durable. La CAB a su se saisir de son rôle de chef de file de la transition écologique dans la mise en cohérence des politiques publiques avec différents accompagnements qu'offre la collectivité à ses communes, à ses habitants ou encore aux acteurs économiques et associatifs du territoire.

## C. Moyens financiers et humains

Sur le plan financier, la CAB a engagé des budgets importants en faveur de la transition écologique. Ainsi à compter de 2022, on distingue dans le budget la part investie dans l'écologie urbaine. Le budget de la Communauté d'agglomération du Boulonnais était d'un peu plus de 80 M€ en 2022 (64 M€ pour les dépenses de fonctionnement et 16 M€ pour l'investissement) et 105 M€ en 2023 (69 M€ en fonctionnement et 36 M€ en investissement).

Pour ces 2 périodes, plus de 50% est consacré aux grands services publics d'écologie urbaine (transports-mobilité, traitement des déchets, eau, assainissement). 45% c'est la part du développement durable sur les investissements 2022 en maîtrise d'ouvrage dans les grands services publics d'écologie urbaine, dans la rénovation/transition énergétique, ou la valorisation du patrimoine naturel et 32 % en 2023.

Concernant les moyens humains, la CAB s'est également renforcée en termes de créations de postes en partie sur les enjeux énergétiques et environnementaux.

A l'image de la direction « Gestion des déchets ménagers » qui a accueilli dès juillet 2022, une responsable de la prévention, de l'innovation et de l'évaluation. Ses missions sont d'accompagner la CAB dans l'élaboration et la mise en œuvre de politiques volontaristes visant à réduire l'impact environnemental et économique de la gestion des déchets ménagers sur son territoire.

De plus, elle supervise une équipe qui s'est également consolidée avec deux nouveaux ambassadeurs du tri dès novembre 2023 qui ont un rôle de terrain et de proximité, essentiel pour accompagner les habitants dans une meilleure gestion de leurs déchets et promouvoir les bons gestes de tri.

## D. Bilan chiffré des atteintes des objectifs à mi-parcours

Différentes plateformes de données en open data mettent à disposition des données chiffrées sur les thématiques clés de suivi du PCAET, sur plusieurs années permettant d'apprécier l'évolutions des objectifs à atteindre.

L'outil Prosper a été utilisé pour l'élaboration du diagnostic, mais il n'a pas été choisi pour le suivi, dès lors, la plateforme TRaCE (Trajectoires Air-Climat-Énergie) pilotée par Atmo Hauts-de-France et le Cerdd, via son Observatoire Climat Hauts-de-France fournit des tableaux de bord présentant des données liées aux thématiques Air-Climat-Énergie.

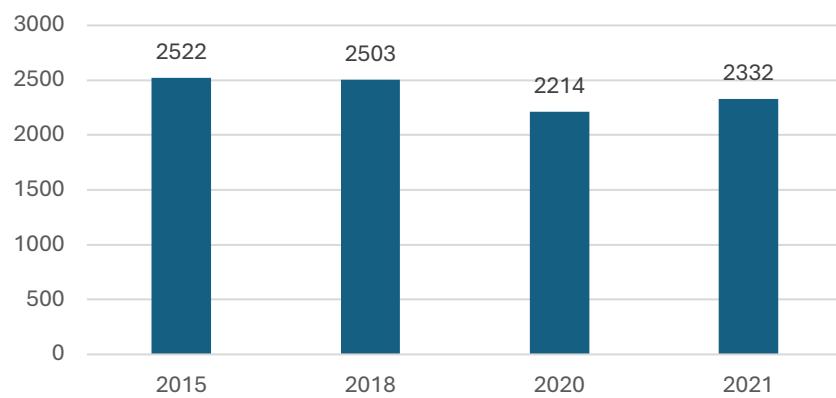
C'est elle qui a été choisie pour suivre les indicateurs Energie, Climat et Air.

### Consommation d'énergie

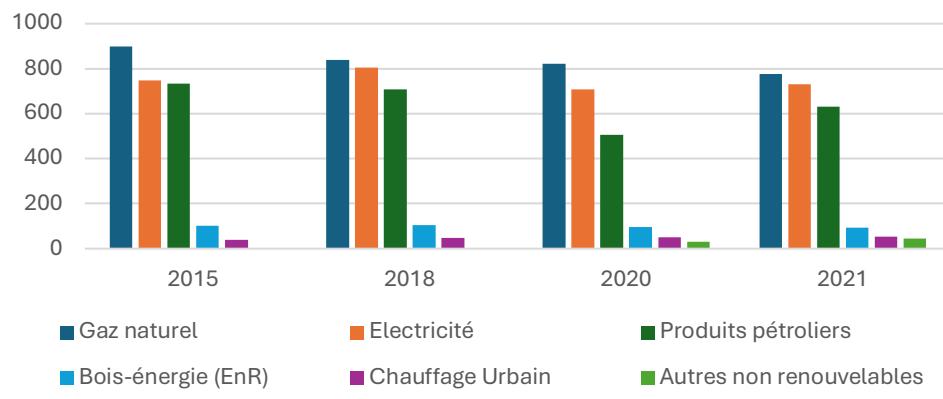
Objectif : -15% par rapport à 2015 soit -5 MWh/hab\*

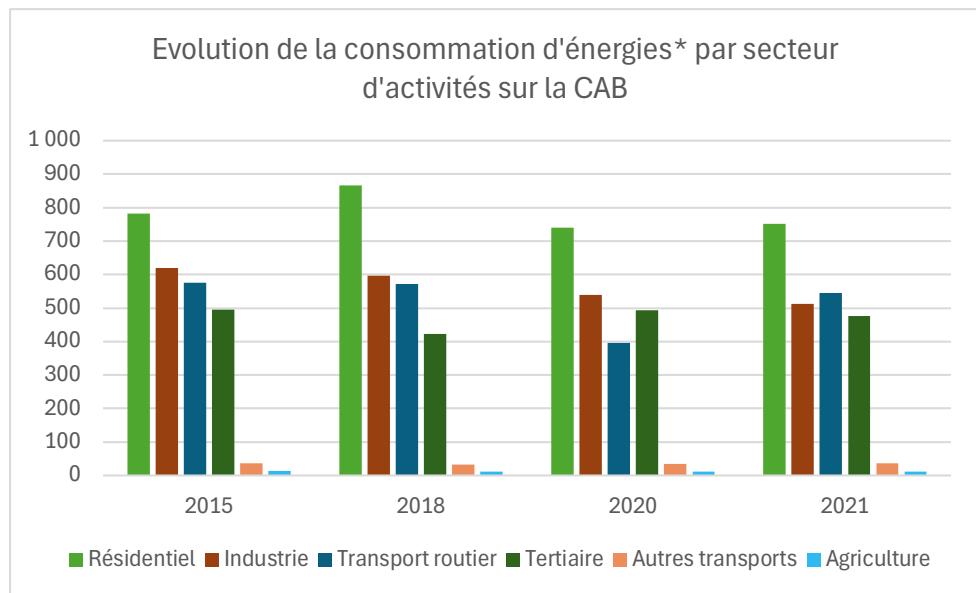
\*Mégawattheure par habitant

Evolution de la consommation d'énergies\* en GWh sur la CAB



Evolution de la consommation d'énergie par type d'énergie (GWh) sur la CAB





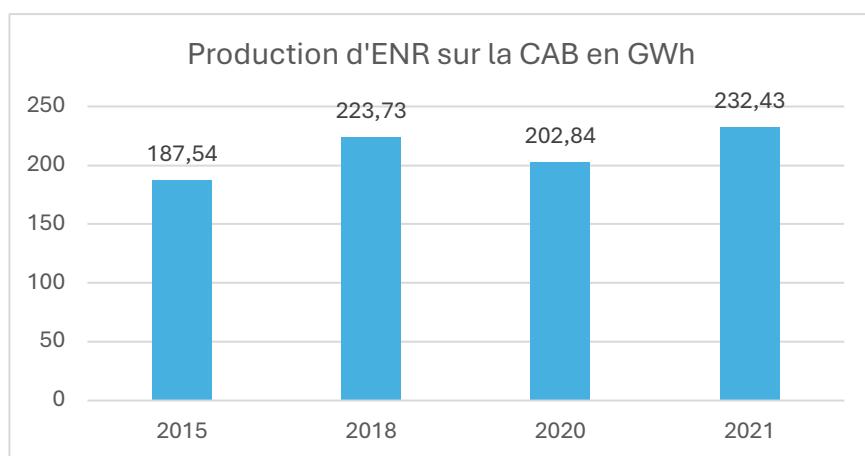
La consommation d'énergie entre 2015 et 2021 marque une baisse de 14% sur le gaz, 2% sur l'électricité et de 14% sur les produits pétroliers soit une baisse totale de 8% (-7.53%) passant de 2 522 GWh à 2 332 GWh (*toutes types d'énergies : produits pétroliers, gaz naturel, électricité, chauffage urbain, bois-énergie, autres non renouvelables*).

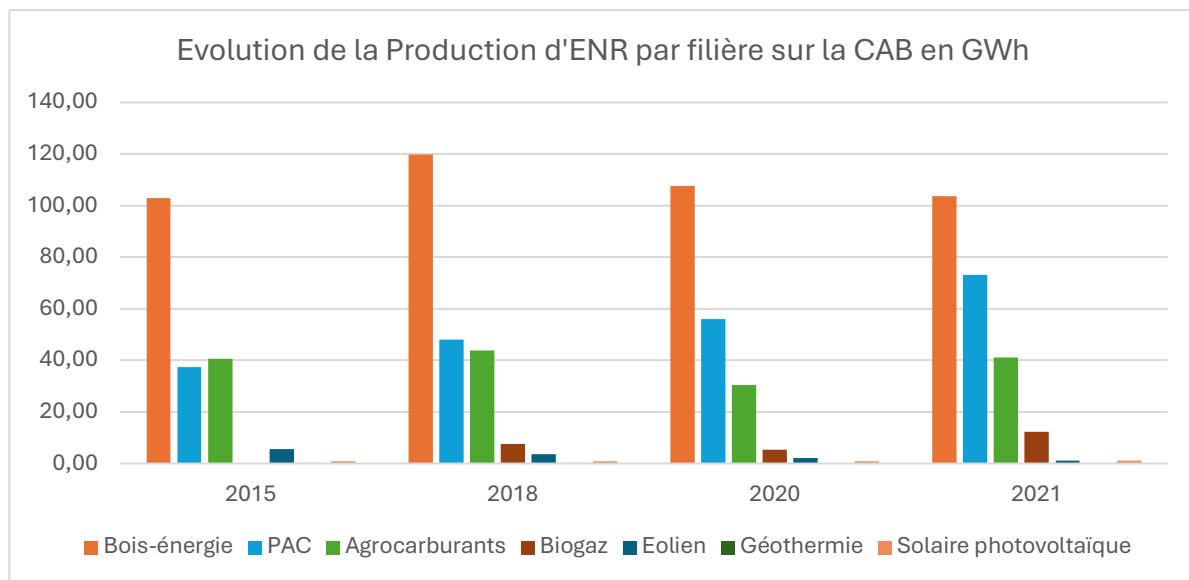
Le territoire de la CAB est donc en bonne voie pour l'atteinte de l'objectif de -15% d'ici 2026.

L'industrie, le résidentiel et les transports routiers sont les secteurs les plus consommateurs d'énergie. Ils sont en baisse depuis 2015, respectivement de 17%, 4 %, et 6%, représentant une économie totale de 170 GWh.

#### Production d'énergie renouvelable ENR

**Objectif : 12 % des besoins énergétiques du territoire couverts par la production d'énergies renouvelables en 2026**



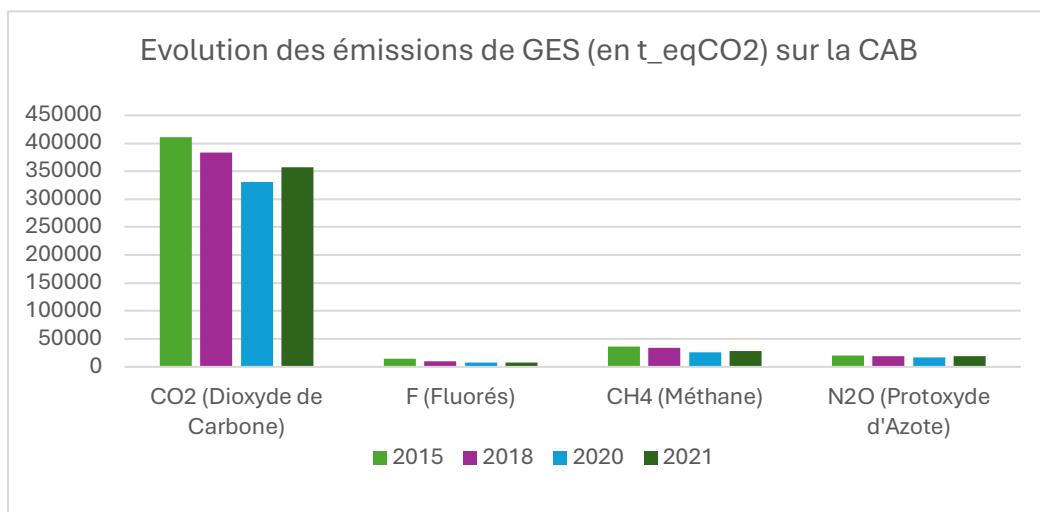


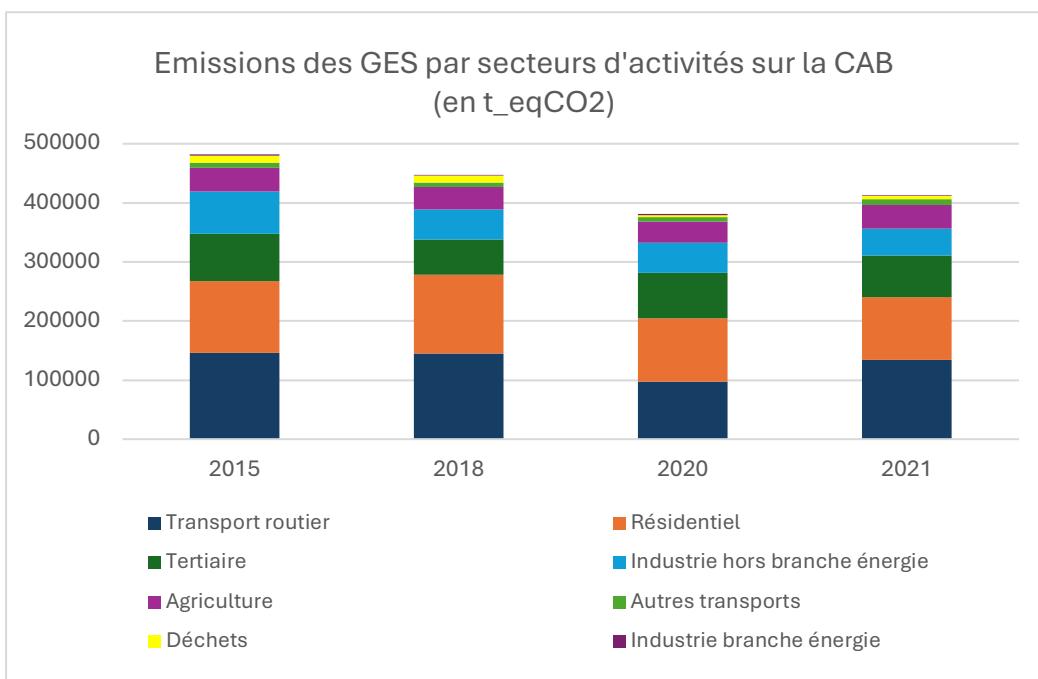
Entre 2015 et 2021, la production d'énergies renouvelables sur le territoire de la CAB a augmenté de 24% passant de 188 GWh à 233 GWh. La filière PAC (Pompe A Chaleur) double sa production en 6 ans. Quant à la filière Biogaz, inexistante en 2015, elle progresse chaque année. Les deux filières Bois Energie (majoritaire) et Agrocarburant restent stables.

La part globale des ENR locales dans la consommation d'énergie du territoire est de 7,43 % en 2015 contre 9,97% en 2021.



Emissions directes de GES t eq/CO2	2015	2018	2020	2021	2015/2021
CO2 (Dioxyde de Carbone)	411437	383556	330690	356570	-13%
F (Fluorés)	14666	10553	8270	8026	-45%
CH4 (Méthane)	35921	33955	25517	28757	-20%
N2O (Protoxyde d'Azote)	20231	19485	16409	19685	-3%
<b>Total</b>	<b>482255</b>	<b>447549</b>	<b>380887</b>	<b>413 038</b>	<b>-14%</b>





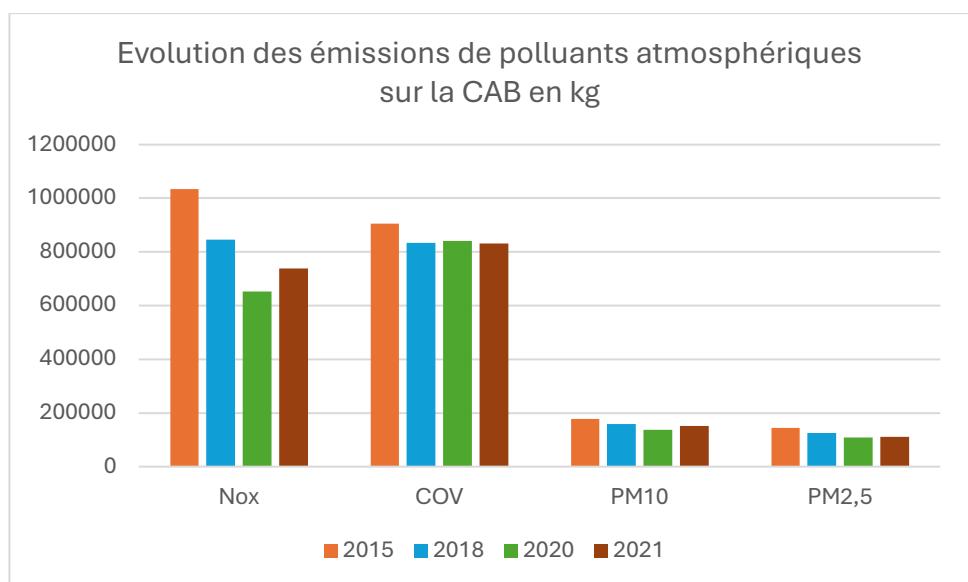
On observe une réduction globale significative (-14,35%) des émissions de GES sur la période 2015 - 2021. Néanmoins, la tendance n'est pas entièrement linéaire, avec une remontée partielle en 2021 par rapport à 2020 très probablement à cause de la crise sanitaire COVID-19 (ralentissement économique, baisse des transports).

Le CO2 (Dioxyde de carbone) représente la majorité des émissions, il baisse de 13 %, mais reste le principal contributeur (environ 86 % en 2021). La tendance à la baisse est imputable surtout aux secteurs de l'industrie, de la gestion des déchets et du tertiaire. Le transport routier demeure un enjeu central malgré une baisse et l'agriculture reste stable.

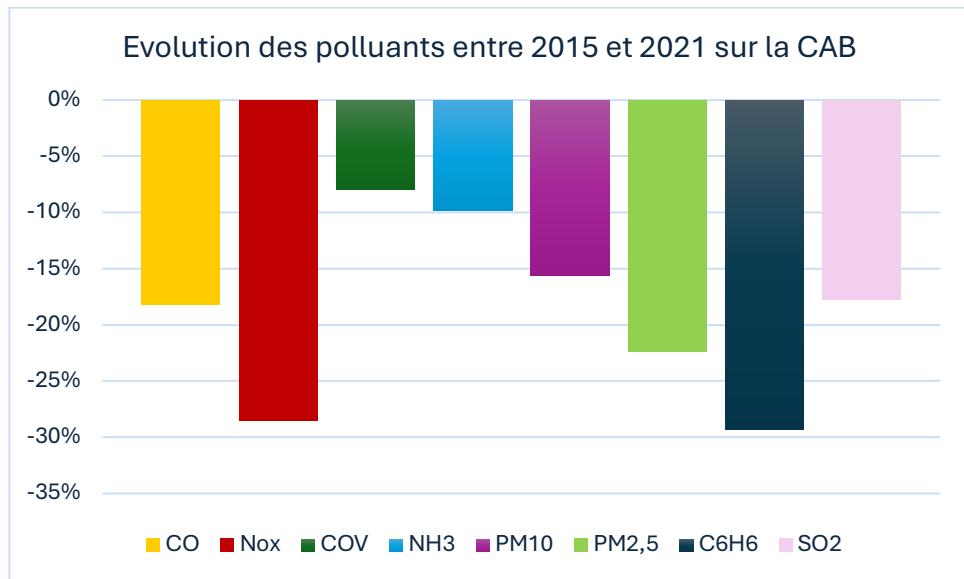
**Polluants atmosphériques\*\*  
(en 2025 par rapport à 2015)**

**Objectifs : -34% COV | -42% NOx | -40% PM2.5  
| -29% PM10**

\*\* COV : composés organiques volatils | NOx : oxyde d'azote | PM2.5 et PM10 : particules fines



Les émissions de polluants montrent une tendance à la diminution depuis 2015, occasionnant une nette amélioration de la qualité de l'air.



Les baisses significatives des monoxydes de carbone (CO : -18%), des oxydes d'azote (Nox : -29%) et du benzène (C<sub>6</sub>H<sub>6</sub> : -29%) sont liées au renouvellement du parc automobile, à l'amélioration des performances des moteurs et à la baisse de l'usage des carburants fossiles.

La réduction des particules fines (PM2.5 et PM10) reflète quant à elle, l'efficacité des actions réalisées sur les sources urbaines (combustion de carburant, chauffage au bois).

L'ammoniac (NH3 : -10%) laisse paraître une lente baisse souvent difficile à réduire car fortement lié à l'agriculture (engrais, élevage) et le dioxyde de soufre (SO<sub>2</sub> : -18%) continue de diminuer grâce à la désulfurisation des carburants et à la baisse de l'utilisation du charbon.

Des efforts à poursuivre notamment dans les secteurs agricoles et industriels, au regard de la réduction modérée des composés organiques volatils (COV : -8%).

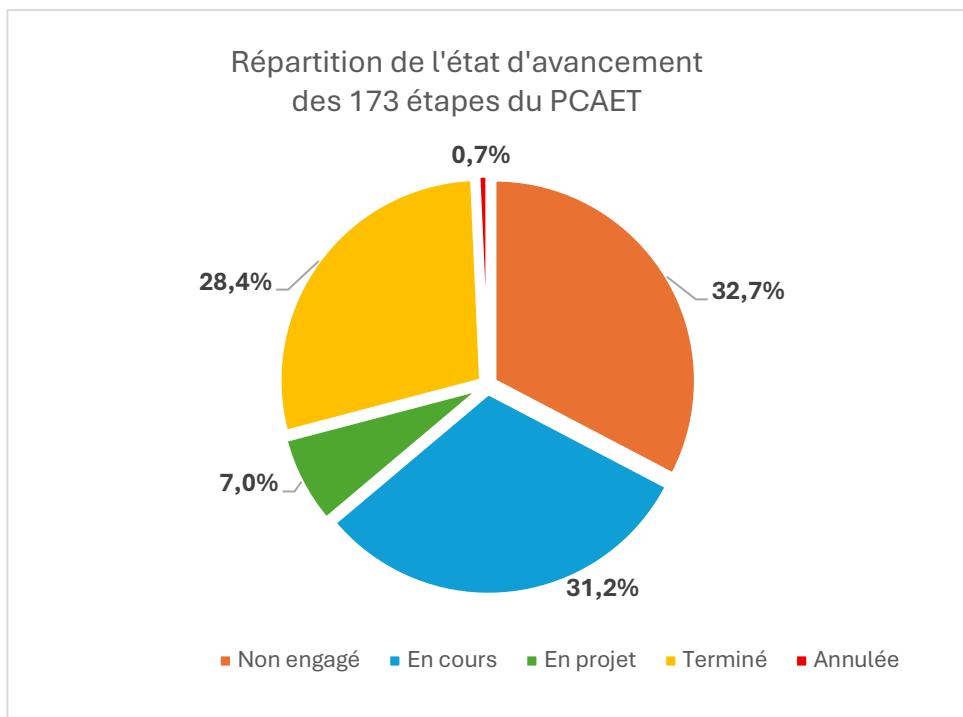
**Le territoire de la CAB est donc en bonne voie pour l'atteinte des objectifs de réduction des émissions de polluants atmosphériques d'ici 2026.**

## E. Conclusion

A mi-parcours, sur les 173 étapes opérationnelles que composent les 56 actions inscrites à l'adoption du PCAET, on peut relever que :

- 42 sont considérées comme réalisées
- 61 sont en cours de réalisation
- 58 n'ont pas encore débuté et seront à requalifier
- 10 sont en projet
- Et 2 annulées car non adaptées au territoire de la CAB.

Depuis le démarrage de la mission d'animation du PCAET en mars 2021, nous avons atteint un taux d'avancement des actions de près de **60 %** (réalisées ou en cours) à l'échelle du territoire de la CAB. **Un tiers** des étapes (58/173) n'a toutefois pas été engagé, nécessitant un **travail de requalification ou de priorisation** pour la suite du plan.



Le bilan des actions sur les trois premières années d'actions du PCAET peut être qualifié de satisfaisant. Il fait ressortir une dynamique générale plutôt positive.

L'engagement de la collectivité dans un Contrat d'Objectif Territorial (COT) pour un Territoire Engagé Transition Ecologique (TETE) avec l'ADEME en mai 2022, selon les référentiels Climat-air-énergie et économie circulaire a facilité le suivi du PCAET.

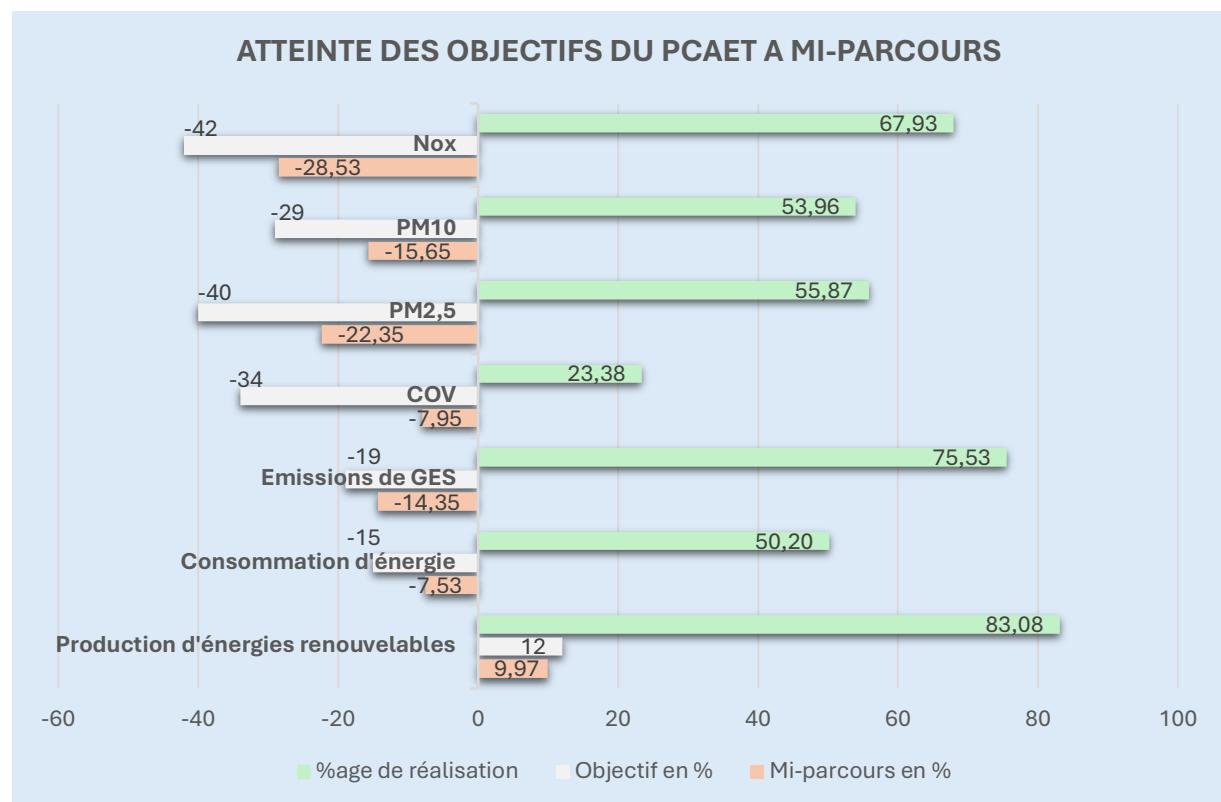
En effet, le diagnostic dans le cadre des 2 référentiels a alimenté le Plan climat. Le plan d'actions du COT correspond au plan d'actions du PCAET complété. La démarche Territoire Engagé pour la Transition Ecologique a fédéré les services autour d'un projet commun, cette démarche d'amélioration continue permet de réaliser l'ampleur des actions engagées par chaque service et contribuant aux objectifs climat-air-énergie. Le suivi du PCAET s'appuie entre autres sur le suivi annuel réalisé dans le cadre du COT et qui permet d'évaluer la progression de la collectivité au regard de la mise en œuvre du plan d'actions. Le PCAET et TETE sont des moteurs pour la politique climat-air-énergie de la CAB.

Le bilan permet de relever les constats suivants :

- L'équipe en charge de l'élaboration du PCAET n'est plus présente. La difficulté a été de reprendre un dossier sans transmission de l'historique et de la méthodologie de suivi. Toutefois, la nouvelle chargée de mission a l'avantage de coordonner et suivre de façon transversale l'ensemble des politiques de transition écologique à travers le COT Ademe, le PCAET et le rapport de développement durable.
- Des limites dans la visibilité de l'atteinte des objectifs, le nombre d'indicateurs est trop exhaustif, ils doivent être pertinents, aisément enseignables avec des données disponibles facilement.
- Un PCAET décliné en 56 actions elles-mêmes détaillées en 173 étapes opérationnelles évaluables sur 179 indicateurs. Cette exhaustivité complexifie la démarche d'évaluation, l'alourdit et risque de la rendre illisible.

- Par manque de données, en raison d'indicateurs trop nombreux et non pertinents, il a été fait le choix de baser l'évaluation à mi-parcours sur l'avancement de la réalisation opérationnelle des actions et non sur l'évolution de données chiffrées sur 3 ans. Ces informations seront produites lors de la réalisation du bilan définitif.
- Des fiches actions avec des étapes opérationnelles pas toujours adaptées à la mise en œuvre opérationnelle, des indicateurs trop détaillés
- Une transversalité des actions qui permet l'appropriation des enjeux par les différents acteurs et services internes.

L'atteinte des objectifs quantitatifs est sur la bonne voie, les indicateurs progressent favorablement. Après 3 ans de mise en œuvre, il est important de mobiliser l'ensemble des acteurs autour du PCAET afin de rappeler les objectifs fixés à l'horizon 2026 et de continuer à se mobiliser collectivement.



La poursuite :

En 2026, le PCAET entrera en phase de révision. Le bilan définitif du plan 2021-2026 sera alors dressé avec une évaluation chiffrée des indicateurs des actions et des gains réalisés concernant les émissions de polluants, de GES et de consommation d'énergie. D'ici là, il est prévu de

- Proposer des indicateurs adaptés et validés par l'ensemble des parties prenantes,
- Consolider et mutualiser le processus de remontée des indicateurs et des informations annuelles entre la rédaction du rapport de développement durable, la préparation de la visite annuelle du COT Ademe et le suivi du plan d'actions du PCAET,
- Réaliser le budget vert pour avoir une vision plus globale de l'ensemble des dépenses relatives à la transition écologique,
- Réviser le SCOT en prenant en compte les possibilités données par les ordonnances de juin 2020 (en lien avec la loi ELAN) de travailler sur un SCOT valant PCAET qui devra être compatible avec les règles du Schéma Régional d'Aménagement ; de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) modifié.